

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

## ABONNEMENTS

UN AN	
France . . . . .	20.00
Pour les Ligeurs . . . . .	15.00
Etranger . . . . .	25.00

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux:  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

# TERRE D'ÉPOUVANTE

## LES POGROMES D'UKRAINE

### I. — LE SABBAT DE PROSKOUROV

Louis ROUBAUD

### II. — PETLIOURA ET LES POGROMES D'UKRAINE

### III. — QUELQUES PROTESTATIONS

### IV. — APPEL A L'HUMANITE

### V. — ATTESTATIONS ET DOCUMENTS

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## SERVICE DE PUBLICITE

### CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage est toujours d'un grand rendement.

Petites annonces. — Prix de la ligne : 7 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7).

Réclame. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7. Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne. Par contrat de 250, 500, 1.000 lignes, tarif dégressif.

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures de contrats, s'adresser à « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9<sup>e</sup>), téléphone : Trudaine 49-19, chargée de toute la publicité de la revue.

## Situation Mensuelle

### Sections installées

- 4 juillet 1927. — Saint-Même-les-Carrières (Charente), président : M. GARNAUD, négociant.  
18 juillet. — Moutiers-sur-Boëme (Charente), président : M. DECLÉ, instituteur en retraite.  
19 juillet. — Denain (Nord), président : M. Louis HASCOET, directeur de l'École pratique à Pont-du-Leu.  
19 juillet. — Calais (Pas-de-Calais), président : M. Paul CARON, « Villa Claude », à Calais.  
19 juillet. — Lons-le-Saulnier (Jura), président : M. VARSSEAU, rue Bréhard.  
19 juillet. — Condat-les-Montboissier (Puy-de-Dôme), président : M. MOÏSE VERNET.  
23 juillet. — Benest (Charente), président : M. Léon SEIGNEUR, Achez-Granivet, par Champagnac-Mouton.  
23 juillet. — Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), président : M. FOUGERAT, maire de Régnv.

## Memento Bibliographique

On connaît la campagne active menée par M. Jacques DUBON, tant au Parlement que dans la presse, pour la *Stabilisation du franc*. C'est sous ce titre qu'il vient de réunir en volume (Rivière, 1927, 12 fr.) ses principaux articles et discours. Après les avoir lus, il semble bien que la stabilisation doive avoir cause gagnée dans tous les esprits.

Les misères du travail à domicile, les efforts faits pour y remédier sont exposés avec une documentation abondante et de la manière la plus attachante, par M. Georges RENARD, dans le livre qu'il consacre à *L'Ouvrière à domicile* (Ed. Radot, 10 fr.). Il montre, notamment, comment a fonctionné et comment pourrait encore être améliorée la loi de 1915, qui protège ces ouvrières.

M. André GUILLAUME a consacré sa thèse de doctorat à étudier un *Conseil paritaire de conciliation dans une manufacture* (Rivière, 1927). Il s'agit de celui qui fonctionne, depuis sept ans, dans les biscuiteries Pernot. Excellente institution et non moins excellente monographie.

L'étude que notre collègue et ami G. PINOU consacrait à *Georges Sorel* au lendemain de la mort de ce penseur, vient de paraître, revue et accrue, en librairie (Rivière, 3 fr.). C'est à coup sûr l'interprétation de beaucoup la plus exacte qui ait été donnée de la doctrine instable et complexe de Sorel et aussi le jugement le plus sûr qui ait été porté sur elle, par un spécialiste de l'histoire des idées sociales.

La *Stabilisation du franc* exige une technique précise. M. F. LEURENCE tente de l'établir, dans un livre savant (Presses Universitaires) où il montre comment doit fonctionner une caisse de conversion pour ne pas mettre en danger les finances publiques et l'économie nationale.

La loi du 30 juin 1926 sur la propriété commerciale a réalisé le vœu, soutenu depuis vingt ans, par les locataires exploitants d'un fonds de commerce. M. RIVET, dans son livre sur la *Protection de la propriété commerciale* (Ed. de la Bonne Idée, 30 fr.) ne se borne pas à fournir un excellent commentaire juridique de cette loi, il en montre aussi la partie économique et sociale, en rappelant les discussions qui eurent lieu, au Parlement et dans l'opinion, à son sujet.

La pensée de Proudhon, si forte et si riche, fournit une inépuisable matière aux commentaires des économistes et des spécialistes du droit public. Ce sont les *Théories du Droit international chez Proudhon* qu'a étudiées M. NICOLAS BOURGEOIS (Rivière, 1927). Il montre comment le fédéralisme imaginé par son auteur est en voie de se réaliser, et comment il peut être la base de la paix.

Dans sa *Statistique intellectuelle de la France* (Presses Universitaires, 1926, 35 fr.) Mme E. BERSOWSKI-CHESTER donne les chiffres les plus complets sur le fonctionnement de tous nos établissements scolaires, des trois ordres et de

l'ordre technique, et fait précéder ses tableaux de notices substantielles sur l'organisation de l'enseignement public en France

MM. BRUGEMAN, POÏTE et SELLIER ont écrit un *Paris pendant la guerre* (Presses Universitaires). Immense sujet dont les auteurs n'ont exposé que d'infimes secteurs. En 20 pages, MM. B. et S. traitent du ravitaillement, en 20 autres, du chômage et du placement, tandis qu'en un court chapitre final, M. Poëte a brossé une élégante chronique de l'esprit public dans la capitale. Dans la même collection, mais d'une tout autre structure, signalons le livre de M. PESCHAUD sur *la Politique et le fonctionnement des transports par chemin de fer pendant la guerre*; c'est une monographie consciencieuse, remarquablement documentée et qui expose à fond l'un des aspects les plus importants de l'activité nationale, sous sa forme économique, pendant la guerre.

On trouvera des vues intéressantes sur les tarifs de transport dans la brochure que M. Richard BLOCH consacre à *la Vie chère* (Presses Universitaires). Il montre comment les modifications de tarifs qui affectent peu le mouvement des marchandises et même leur prix, réagissent avec brutalité sur les voyages, et il conclut qu'il faudrait abaisser les tarifs de transports des voyageurs. Les usagers ne peuvent qu'applaudir.

M. Emile ROYOT publie la communication qu'il a faite récemment à la Société de Statistique, sur la *Valeur du franc* (Berger-Levrault). C'est un examen très précis des diverses causes qui provoquent les fluctuations de notre monnaie et des perspectives de consolidation qui s'ouvrent devant le franc. — R. P.

*L'Encyclopédie Anarchiste*, éditée sous la direction de Sébastien FAURE, vient de faire paraître son 16<sup>e</sup> fascicule. On y trouvera, comme dans les 15 premiers, des renseignements variés, des considérations éducatives, des documents d'un très vif intérêt. Citons, parmi les articles les plus remarquables : *Eternité*, par F. Stackelberg ; *Evolution*, par le docteur F. Elosu ; *Expérience*, par Jean Marestan ; *Exploitation*, par Jean Marestan et G. Yvetot ; *Exploiteur*, par R. Odin ; *Explosif*, par A. Lapeyre ; *Fable*, par Stephen Mac Say ; *Faculté*, par Voline ; *Grève de la fatm.* etc. (55, rue Pixérécourt, Paris, XX<sup>e</sup>.)

Tous ceux qui font de la POLYCOPIE emploient  
"LA PIERRE HUMIDE" à reproduire  
Catal. sur dem. Usine St-Mars-la-Brière (Sarthe)

## A RETRAITÉS

très actifs pouvant visiter clientèle de campagne pour assurance, épargne, etc., j'offre situation semblable à la mienne : 20.000 fr. minimum par an, chiffre contrôlable. Pas de fixe, toute liberté, portefeuille acquis. Très sérieuse, *Pas de fonds à verser*. Aristide QUINTARD, retraité, à CELLES-SUR-BELLE (Deux-Sèvres).

MESDAMES! Pour articles de filets ameublement, Dessus de table et de cheminée, etc.. Irlande pour lingerie, Coils, Napperons, dem. Rens., tarif, photos à Mlle Marie Jancour, Boîte postale N°42, DOUARRENIZ (Finistère) Doc Coopérative LES DENTELLES ET BRODERIES BRETONNES.

## HUILES - SAVONS CAFÉS - THÉS

GRAISSE ALIMENTAIRE VÉGÉTALE "BORRÉOL" (remplaçant avantageusement beurre et graisse)  
Bouët père et fils, à SALON de Provence (B.-du-R.), maison fondée en 1890 (87<sup>e</sup> année). Prix cour. sur dem. Agents demandés.  
Remises aux Liqueurs.

# TERRE D'ÉPOUVANTE

## LES POGROMES D'UKRAINE

### I. — LE SABBAT DE PROSKOUROV

Par M. Louis ROUBAUD

Cette année, à Paris, un homme va être jugé, un meurtrier.

Il n'a pas tué pour un profit d'argent ni pour venger une offense personnelle. Sa haine est au-dessus de lui. Il n'a pas souffert dans son individu, mais dans sa race : c'est un Juif. La victime avait causé des massacres de Juifs.

— Vous dites à Paris... cette année ?

Ce n'est ni le lieu, ni le temps d'aussi grands colères. Un Français de 1927 ne comprend plus les guerres de race ni de religion.

J'ai sur ma table des rapports, des documents officiels, des procès-verbaux, des photographies. Ils sont d'hier et ne viennent pas de loin : huit ans — pas même une vie d'enfant — et trente-six heures de chemin de fer nous séparent des événements relatés par ces témoins.

Entreprenons le voyage.

\* \*

C'est en février 1919. La France édifie des mausolées et reconstruit des usines. On arrache des champs les ronces de fer, la charrue a déjà labouré la terre des obus, la ville a repris ses travaux et ses plaisirs.

Il faut monter dans un wagon à la gare du Nord, rouler vers Berlin-Varsovie, dormir, changer de wagon quelquefois et s'arrêter peu après la douane polonaise (la frontière d'Ukraine française) à la première gare importante de Podolie, à Proskourov.

Vous n'avez pas eu le temps d'oublier le boulevard de Strasbourg ; vous avez encore dans votre valise un sandwich ou un croissant rassis du café Terminus...

Et vous découvrez une petite cité blanche, non point de pierre et de chaux, mais de neige, des maisons de bois capuchonnées d'hermine, de grandes rues où l'on se rencontre devant les vitrines à l'heure du « tour de ville », une cathédrale orgueilleuse qui domine des venelles pauvres bordées de masures.

Les magasins sont fermés, les promeneurs serrés dans leur pelisse, coiffés de cérémonieux chapeaux capes et hâtent en famille vers les rives du Boug. Les enfants portent au bras des patins dans un sac de toile cirée.

La rivière vitrifiée est une belle patinoire. Les virtuoses écrivent leurs noms sur la glace, tracent des arabesques, sautent des chaises...

C'est dimanche.

Non, le 15 février est un samedi. Mais il y a deux fêtes dominicales à Proskourov, celle des chrétiens et celle des Juifs ; le dimanche et le Sabbat. Vingt-cinq mille fidèles pour l'église, presque autant pour la synagogue. Chacun n'a qu'un jour de prière, mais tous s'accordent deux jours de repos. Le Sabbat est pour les chrétiens un dimanche sans pope, et le dimanche pour les Juifs un Sabbat sans rabbin.

\* \*

Ce matin, à dix heures, on ne peut rien prévoir encore de ce qui va se passer. Sans doute l'Ukraine est en révolution, mais les gestes de la vie quotidienne s'accomplissent. Dans les grandes tourmentes politiques de l'histoire, le boulanger a pétri tant qu'il a eu de la farine et de l'eau ; l'ouvrier qui n'était ni soldat ni artisan a achevé chaque jour son ouvrage.

On avait lu les journaux. Le Directoire avait cédé Kiev depuis deux semaines à l'armée rouge. L'ataman général Petlioura luttait maintenant en province contre ses ennemis. Une de ses troupes, la brigade de cosaques zaporogues, commandée par l'ataman Semossenko était arrivée ici en cantonnement avec le troisième régiment des haidamaks. Cavaliers et soldats venaient se reposer des fatigues du front. Ainsi depuis dix jours Proskourov avait une garnison renforcée.

Dans les maisons de la rue Alexandre comme dans les masures du quartier aux Oies, on ne savait pas grand'chose. La guerre extérieure ou civile, lorsqu'elle se prolonge des années, devient monotone. Un feu de cheminée chez le voisin peut être un événement dont on parle plus que de l'incendie d'une cité.

Les habitants paisibles avaient appris qu'avant-hier une mutinerie de bolcheviks locaux secondés par deux régiments ukrainiens de la garnison de Proskourov avait été réprimée en quelques heures et sans grand dommage par les troupes de Semossenko qui logeaient à la gare dans les wagons des trains militaires. La milice s'était enfuie sans com-

bat. Le soulèvement bolchevik tenté par elle avait ainsi avorté.

Ce n'est qu'un incident. Le Sabbat se célébrait aujourd'hui comme tous les samedis... Les patineurs glissaient sur le Boug, les Juifs pieux, en belle lévite noire, psalmodiaient les *borchnafchi* et les chrétiens se promenaient dans la rue Alexandre...

On ne savait pas ce que Semossenko avait décidé.

\* \*

Semossenko, le chef des cosaques et des soldats, le maître de la garnison et de la ville, était un grand garçon de vingt ans aux allures de fille. Son dolman vert, cintré à la taille, ses culottes bouffantes débordantes des bottes fauves, le déguisaient en lieutenant d'opérette.

Il avait dit à ses officiers :

« Que reste-t-il à boire? »

On avait trouvé dans les wagons de l'Intendance quarante tonnelets de wodka et près de mille bouteilles d'eau-de-vie française de Cognac.

« Je convie mes hommes à dîner ce soir »

Les tables avaient été dressées dans les salles de garde et de rapport, dans les chambrées, dans les bureaux même des casernes. Tous les cuisiniers s'étaient mis à l'ouvrage; pour confectionner les *zakouski*, on avait acheté toutes les volailles du quartier aux Oies, les bouchers avaient vendu des bœufs entiers.

Ce fut un festin mémorable.

Ces hommes blonds, ces gars robustes avaient dégraissé le ceinturon de cuir de leur blouse et jeté en tas leurs bonnets d'astrakan.

« Tu as peur de boire, fillette! »

Il y avait des cosaques de quinze ans semblables à des collégiens qui conserveraient, comme des jouets auprès de leurs assiettes de bois dur, la *nagaïka* dont on fustige les youpins et le revolver démesuré qui devait peser lourd aux mains d'enfants.

Les vieux s'arrêtaient de manger et de boire pour hérissier d'un coup de cosmétique leurs moustaches drues. Ils encourageaient les jeunes.

« Allons, Allocha... Pour la gloire de l'Ataman, vide cette tasse! »

On avait mélangé la wodka et le cognac dans les flacons et les gobelets.

Bien avant le dessert, les chœurs avaient entonné de vieux refrains de guerre cruels et mélancoliques, qui sont à la fois des hymnes religieux et des chansons d'ivrogne. Sur quatre tables dressées en estrade, les meilleurs danseurs, les bras croisés, les jambes pliées, encouragés de centaines de voix et de milliers de mains frappées en cadence, s'élançaient dans une course immobile comme des hommes troncs à qui l'on aurait planté des bottes au milieu du ventre.

\* \*

Soudain, un cri s'éleva, arrêta les chants et les danses.

« Mort aux youpins! »

On faisait circuler de table en table des exem-

plaires d'une feuille photocopie. C'était un ordre à la brigade qui avait été affiché le 6 février, mais que beaucoup n'avaient pas lu. Par-dessus la tête de ses hommes, le chef militaire s'adressait à la population civile.

Ordre à la brigade des cosaques de Zaporojié de l'armée de la République Ukrainienne portant le nom de l'Ataman en chef Petlioura :

Proskourov, 6 février 1919.

J'engage la population à cesser ses manifestations anarchiques, car je suis assez fort pour lutter. J'attire là-dessus l'attention des youpins.

Puis, sachez que vous êtes un peuple que toutes les nations détestent. Vous semez le trouble parmi le peuple chrétien. Est-ce que vous voulez vivre? N'avez-vous pas pitié de votre nation...

Signé : Ataman SEMOSSENKO.

Pour copie conforme, le lieutenant : YATSENKO.

Un autre cri retentit :

« Gloire à l'ataman! »

\* \*

Et chacun se dressa. Semossenko était là devant ses hommes; il venait lui-même de salle en salle porter le *toast* à la brigade.

— Cosaques de Zaporojié, je vous salue et vous souhaite une bonne santé! Vous êtes ici dans cette ville, en face des pires ennemis de l'Ukraine et des pires ennemis des cosaques : ce sont les youpins!

— Nous les tuérons.

— Oui, pour sauver votre brigade et sauver la patrie, vous devez les mettre à mort. Vous ferez votre devoir et vous exécuterez mes ordres à l'heure que j'aurai choisie. Mais j'exige de vous un serment :

Un vrai cosaque se déshonorerait et déshonorerait toute la brigade en volant de l'argent ou en dérobant des objets.

Jurez d'abord de n'avoir pas de pitié pour nos ennemis et de ne pas leur accorder de grâce.

— Nous le jurons!

— Jurez aussi de ne pas piller une seule maison. »

Cette nuit, tous les cosaques de Zaporojié firent devant l'ataman Semossenko, leur chef, le serment solennel de tuer les Juifs de Proskourov sans leur faire tort d'un rouble.

\* \*

Alors, un lieutenant s'avançant en titubant vers l'ataman :

« Votre brigade n'a plus de ressources. Pourquoi ne pas laisser la vie à la population juive? Vous exigeriez une contribution de cent mille roubles! »

Semossenko le fixa de ses yeux bleus :

« Si tu n'étais pas saoul, je te ferais fusiller maintenant par tes hommes! »

Un capitaine prit à son tour la parole :

« Je ne permettrai pas à mon escadron de massacrer des gens sans défense. »

Semossenko haussa les épaules :

« Je vous ai désigné avec votre escadron pour

garder le cantonnement de la gare. Rejoignez votre poste. Ni vos hommes ni vous n'aurez à bouger de là. »

Voilà ce que l'on ignorait dans la ville par ce gai matin de sabbat où l'on allait voir les patineurs dessiner des arabesques sur la nappe glacée du Boug.

\*\*\*

Au retour de la synagogue, on était rentré dans la maison pour le repas habituel. Dans les murailles creusées, des bûches flambaient encore. Il était interdit par la *Thora* d'allumer du feu le jour du Sabbat, mais aucune loi n'oblige à éteindre celui qui brûle depuis la veille. Il suffit de garnir la cheminée d'assez de bûches pour être en règle à la fois avec les textes sacrés et avec l'hygiène des pays froids.

Après le repas et après les prières, les plus dévôts s'étaient couchés.

A deux heures moins 1/4, la brigade, au pas militaire et par rangs de quatre, s'avança, musique en tête, vers la rue Alexandre.

Les promeneurs faisaient la haie pour voir le spectacle et écouter le concert. Des jeunes gens emboîtaient le pas aux cosaques, fredonnaient la marche jouée. Les enfants imitaient les clairons en soufflant dans leurs poings.

Les traîneaux des ambulances suivaient, tirés par les mules.

Lorsque la musique fut arrivée au bout de la rue Alexandre, un ordre retentit et fut répété par les capitaines de compagnie en compagnie :

« Halte ! »

Aussitôt, dans un ordre parfait, des escouades de cinq hommes furent formées. Le plus haut gradé ou le plus ancien soldat prenait le commandement de la petite troupe.

Toutes ces patrouilles se partageaient les rues adjacentes et se dirigeaient en silence vers le « quartier des oies », la ville juive.

\*\*\*

Ce sont de pauvres maisons basses, à un étage, qui s'épaulent les unes aux autres pour se mieux tenir ou avoir moins froid. Elles se serrent ainsi dans les minces ruelles sans nom, parallèles ou perpendiculaires à la rue Sobornaïa. Les portes ont un marteau ou une sonnette.

Le chef de la patrouille frappe avec la crosse du revolver. Mme Schenkmann, appelle :

« Moïché, va ouvrir ! »

On devine une discussion :

« Non, pas lui, j'y vais. »

On a entendu déjà des coups de fusil dehors, on a vu passer des soldats avec des mitrailleuses, des femmes courent échevelées en criant :

« Pogrome!... Pogrome!... »

Mme Schenkmann parle mentalement derrière la porte :

« Nous ne pouvons pas ouvrir, mon mari est couché. »

« Ouvrez par ordre de Semossenko, ataman de l'armée de Petlioura. »

Les verrous sont tirés, la clef tourne lentement. Voici la grande chambre. Deux lits de bois à couvre-pied rouge, une table, pas de tapis sur le parquet de terre battue.

Trois hommes sont entrés, deux gardent la porte, tous ont à la main leur sabre tiré du fourreau. Ils s'en servent comme d'une canne.

Dans le lit du fond, la grande barbe noire de M. Schenkmann s'étale sur la « renversure » du drap.

« Messieurs les cosaques, nous sommes des amis. Nous n'avons pas d'autres ennemis que les bolcheviks... Gloire à l'ataman Semossenko, nous souhaitons à lui comme à vous une bonne santé ! »

Le chef de la patrouille interroge :

« Combien êtes-vous ici ? »

M. et Mme Schenkmann hésitent :

« Les enfants sont sortis; nous sommes seuls... Ah! Monsieur. Ah! Ah!... Non! Non!

Un cri d'épouvante :

« Au secours ! »

Le sabre du chef, brandi à deux mains, s'est abattu sur le visage du Juif, une fois, deux fois; le crâne éclate; la barbe est rouge.

La femme, couchée à terre, baise les bottes des cosaques. Ils se débarrassent d'elle à coups de pied, la poussent dans un coin, enfoncent un sabre dans sa chair.

Alors le petit Moïché et sa sœur sortent de dessous le lit et se précipitent vers leur mère :

« Mama! Mama! »

Le chef ordonne à ses hommes :

« Dépêchez-vous ! »

Encore trois, quatre, cinq coups de sabre sur les gosses à genoux. C'est fini. La maison Schenkmann est nettoyée.

\*\*\*

Maintenant, mon lecteur, je requiers de vous un peu de courage pour assister au Sabbat de Proskourov; et je vous demande pardon pour vos nerfs, pour votre quiétude, pour notre dignité d'homme...

J'ai sous les yeux des pièces officielles signées, les rapports de commissions d'enquêtes, les procès-verbaux, les déclarations de témoins oculaires, les ordres, les affiches, les documents de l'armée et de l'Etat et des photographies horribles. Il faut avoir la force de feuilleter quelques pages de ces dossiers... Pas toutes! Pas les quinze cents morts et les quelques centaines de blessés de cet après-midi de février, de deux heures à cinq heures, dans une petite ville de Podolie.

Chez Bleckman, les haïdamaks ont tué toute la famille, le père, la mère, les trois enfants.

« Il n'y a plus rien. »

Ils vont se retirer, mais les hommes qui gardent les issues dans la rue, ramènent une jeune fille pâle, les cheveux ébouriffés. Ils l'ont cueilli au moment où elle sautait par la fenêtre d'une

chambre voisine. Pour demander grâce, elle baise les mains des soldats.

« Tiens! tu as de la chance! Nous allons te laisser ici pour garder la maison.

« Ne me tuez pas! »

« Je te dis qu'on te laisse en vie... Mais on va te fouetter. Tu en seras quitte pour une correction.

« Relève ta robe. »

Les hommes frappent d'abord à coup de nagaïka; l'enfant serre les dents, retient ses gémissements. Le chef jette la nagaïka, saisit un sabre et taillade dans la chair.

Ainsi dans toutes les rues, dans toutes les maisons.

Chez Averbruch, quinze morts, quatre blessés. Chez Semelman : vingt et un cadavres. Le vieux Krotchak est traîné par la barbe vers la fenêtre de la cuisine et précipité du premier étage dans la rue où il est reçu sur la pointe des sabres. Sa femme et ses deux filles sont traînées par les cheveux. Un gamin de treize ans, son fils, veut leur porter secours; on l'étend sur sa mère. Tous deux transpercés d'une seule lame sont cloués au sol. Mme Zozoulia assiste à la torture et à la mort de sa fille. Vient le tour de son fils; elle court au tiroir de l'armoire, sort des billets de banque et des pièces d'or :

« Payez-vous! Payez-vous! »

Les soldats refusent la rançon :

« Nous n'en avons qu'à votre vie! »

Ils achèvent le fils et la mère.

Partout, les bourreaux tiennent leur serment. L'argent et les objets sont respectés. On ne dérobe rien... que la vie. Des bébés sont arrachés à leur mère; on leur fait éclater le crâne contre la cheminée, mais on respecte le collier de turquoises pendu à leur cou.

\* \*

Dans les maisons, les soldats ménagent la poudre; ils tuent avec l'acier; mais on entend des coups de feu dans la rue.

Ce sont des hommes, des femmes, des enfants, qui ont pu s'échapper par quelque fenêtre. Ils courent, les blessés se traînent ou sautent sur un pied. Partout les fusils les visent, à tous les angles de rue apparaît le canon d'une arme. Ceux qui échappent une fois, deux fois, au mauvais tireur sont atteints par la troisième balle; ils tournent sur eux-mêmes, portent leur bras au ventre ou à la tête, s'abattent sur la neige.

Dans quelques rues, des soldats manœuvrent les mitrailleuses; une ambulance les accompagne. Le médecin militaire Skornik et ses infirmiers assistent au massacre; ils réservent leurs pansements et leurs soins pour les assassins, si l'un d'entre eux venait à recevoir une blessure en exécutant les ordres de l'ataman.

Skornik a dans sa poche une seringue de Pravatz, il casse une ampoule de morphine entre ses dents, relève sa manche gauche et s'injecte un peu de drogue pour engourdir ses nerfs malades.

Le quartier juif était cerné. Les habitants des autres quartiers croyaient à des perquisitions et ignoraient le pogrome. Beaucoup d'entre eux continuaient leur promenade; il y avait encore des patineurs sur le Boug, derrière les doubles vitres des maisons riches on entendait les éclats des phonographes. Le commissaire Taranovitch, prévenu à trois heures, s'était fait conduire chez Semossenko et l'avait supplié d'arrêter ses hommes.

Semossenko consulta sa montre et s'excusa :

« Les cosaques commencent à peine. Je verrai plus tard. »

Taranovitch courut alors au télégraphe et adressa par fil direct une dépêche pressante au bureau du gouvernement de Kamenets dont dépendait Proskourov.

Un employé lui répondit :

« Télégraphiez à Chapoval, commandant du front. »

Une nouvelle dépêche fut lancée; à quatre heures et demie, la réponse parvint :

« Ordre à l'ataman Semossenko de mettre fin immédiatement à la répression.

« Signé : CHAPOVAL. »

\* \*

Taranovitch sauta dans son traîneau et porta lui-même le document à Semossenko. Le jeune homme le reçut dans un nuage de cigarette. Il prit le papier des mains du commissaire, secoua d'un doigt un peu de cendre et se résigna :

« Bien! C'est assez pour aujourd'hui! »

Puis il téléphona au poste. A cinq heures, les trompettes sonnèrent le couvre-feu. Les cosaques disciplinés abandonnèrent les maisons juives et regagnèrent leur brigade. Ils reprirent chacun son rang. A cinq heures trente, musique en tête et au pas militaire, la troupe entra dans les cantonnements de la caserne et de la gare.

Le sabbat de Proskourov avait duré trois heures et fait plus de deux mille victimes.

Les Juifs, tous les vendredis, laissent ouvert le commutateur qui commande l'éclairage de la maison. N'ayant pas le droit d'allumer, ils se dispensent d'éteindre. La ville coupe le courant tous les matins et le rétablit au crépuscule. Ainsi la lumière se fait à l'heure favorable dans les maisons sans que l'on ait à transgresser les règles religieuses.

Cette nuit du sabbat, ceux qui avaient été épargnés par le massacre éteignirent les lampes et pleurèrent dans l'obscurité. Mais dans toutes les demeures qui n'étaient plus habitées que de cadavres, les ampoules électriques brillèrent d'un vif éclat.

La pègre de Proskourov se guida sur les fenêtres lumineuses pour venir piller les maisons.

\* \*

Proskourov n'est qu'un épisode.

En Ukraine, de 1917 à 1920, plus de cent mille Juifs furent torturés et mis à mort.

La période de Petlioura demeure la plus horrible.

Pendant que l'ataman chef, chassé de Kiev, se débattait du sud au nord, les bandes se vengeaient sur des hommes paisibles de leur défaite militaire.

Teplik, Kitai-Gorod, Ovrouitch, Felchtine, Vassilkovo, Stépanstsy, Gaissine sont des noms de petites villes et de grands crimes!

A Chargorod, à Kopai-Gorod, les soldats organisent des spectacles. Ils réunissent toute une famille autour du père. Devant tous, ils coupent la langue, crèvent les yeux du vieillard, puis s'amuse à voir sangloter la grand'mère, les fils, les filles et les petits-enfants.

A Pestchanka, on force les mères à présenter leur nourrisson aux cosaques. Un coup de sabre... la tête du bébé dans la neige, la mère serre contre sa poitrine le tronc sanglant de son enfant.

Autre jeu :

« Tout le monde nu ! »

Vieillards, femmes, enfants se déshabillent.

« Dansez ! »

Les malheureux dansent.

« Encore! Tournez plus vite! Bravo! »

Pour échapper au froid et mériter la clémence de leurs bourreaux, ils tournent, ils tournent...

« Feu ! »

Une salve les abat. Ceux qui ne sont pas touchés continuent à danser sur les morts jusqu'à ce qu'une balle les délivre de la vie.

\*\*\*

A Bratslav, on a trouvé autre chose. Les Juifs nus sont pendus par les mains au plafond de la salle de garde et l'on joue à qui taillera la plus belle tranche de chair. Pour compléter la plaisanterie, on fait griller cette chair dans la cheminée et on la présente aux mutilés.

Les mères supplient :

« Tuez-moi, épargnez mon fils ! »

Les soldats répondent :

« Il faut massacrer les youpins avec toute leur progéniture. »

A Kitai-Gorod, un cosaque attache Mme Mélamédmann par les cheveux à la queue de son cheval et lui tend son fils qu'elle serre dans ses bras :

« Tiens-le bien ! »

Puis il fouette le cheval

A Kamenets-Podolsk, les cosaques font de petites entailles dans la chair de leurs victimes et y plantent leurs cigarettes allumées.

A Bar, un Juif va être exécuté. On lui enlève sa cravate rouge :

« Mange-la ! »

Il obéit et l'on rit tellement que l'on veut recommencer. Le Juif n'est plus vêtu devant ses bourreaux que d'une vénérable barbe blanche. On la rase :

« Et maintenant, mange ta barbe ! »

Le jeune Spector est tué sous les yeux de son père et l'on ordonne au père :

« Puisque tu aimes tant ton fils, lèche son sang ! »

Les femmes, les jeunes filles, les fillettes sont

trouvées belles dans leurs larmes et dans leur terreur. Il ne leur est pas accordé de subir la simple torture ou la simple mort.

La mère qui veut arracher sa fille au bourreau lubrique est tuée...

Il y a des hontes que l'on n'écrit pas. On rougit d'avoir un visage humain lorsque l'on imagine que les hommes de Petlioura avaient une figure et un corps comme les nôtres et se tenaient debout comme nous.

J'ai cité des faits au hasard. Il faut les répéter cent fois chacun et les multiplier par mille pour comprendre.

Je n'ai rien dit qui ne fût consigné dans des rapports indiscutables, et qui n'eût fait l'objet de témoignages concordants.

Ceux qui ne me croiront pas consulteront les documents officiels que nous publions ci-après. Ils les liront, s'ils le veulent, jusqu'au bout.

Mais pourquoi?

Je n'avais voulu relater ici que le sabbat de Proskourov. Il eut lieu parmi tant d'autres, il n'y a pas huit ans, chez nous, en Europe. Nous ne le connaissions pas plus que les autres.

Depuis, Petlioura vivait à Paris. Il allait prendre ses repas dans un petit restaurant du boulevard Saint-Michel.

Le 26 mai 1926, un jeune homme l'a abordé dans la rue :

« Monsieur Petlioura ? »

— Oui, moi-même. »

Le jeune homme déchargea son revolver. Il s'appelait Samuel Schwartzbard.

C'était un Juif.

LOUIS ROUBAUD.

### Assez de crimes

De M. Henri TORRÈS (Œuvre, 23 février 1927) :

Actuellement, la Roumanie des boyards a le triste mérite de l'emporter dans la sanglante série des régimes oppressifs qui s'imposent à l'attention publique. La Ligue des Droits de l'Homme publie sous le titre : *En Roumanie, Les Crimes de la Sécurité*, une brochure de M. Costaforu présentée par l'illustre savant Paul Langevin et munie d'une remarquable introduction historique, concise et précise, éclairant le sujet. On ne saurait trop diffuser cet opuscule, si mince de volume et si lourd de faits, si modeste de présentation et si riche de solidarité humaine.

M. Costaforu, que j'ai cru pouvoir appeler le Présensé de la Roumanie, dirige avec une admirable conscience et un courage qui force le respect de tous, l'activité de la Ligue des Droits de l'Homme roumaine. En cette qualité, il lui a été donné de rassembler une extraordinaire collection de renseignements, de dépositions, de documents qui portent, contre le régime de persécution des hobereaux roumains, un accablant témoignage.

Dans la brochure éditée par la Ligue, on trouve un certain nombre de ces faits, consignés avec sobriété, et dont le tragique ne doit rien à la phrase; les exploits barbares de la police roumaine y sont illustrés d'exemples saisissants. Résumer une telle brochure, essentiellement objective et documentaire, est impossible : il faut la lire en son entier.

En vente dans nos bureaux : 2 francs.

## II. — PETLIOURA ET LES POGROMES D'UKRAINE

Dans cinq semaines, la Cour d'assises de la Seine aura à juger Schwarzbard qui, le 25 mai dernier, tua, rue Racine, Simon Petlioura, l'ancien ataman en chef de l'armée ukrainienne.

L'expertise mentale faite par trois éminents médecins légistes français caractérise Schwarzbard comme un rêveur et un idéaliste sincère et noble. Au début de la guerre mondiale, il s'engagea comme volontaire dans l'armée française, où il se distingua par sa bravoure. Grièvement blessé au poumon sur le champ de bataille, il mérita des décorations militaires. A la fin de la guerre mondiale, il obtint la qualité de citoyen français. Au cours des dernières années, il gagnait modestement et honorablement sa vie comme horloger, boulevard Ménilmontant. Il s'est attiré les sympathies de tous ses voisins, qui l'ont témoigné solennellement en couvrant, au nombre de 1.500 environ, une pétition adressée au Parquet.

Et la question se pose : comment ce petit horloger rêveur a-t-il pu devenir un assassin ?

\*\*\*

Quiconque connaît un peu le sort infligé aux populations juives d'Ukraine et le rôle joué par l'ancien dictateur Petlioura dans les sanglants événements de ce pays, peut, sinon justifier l'acte de Schwarzbard, du moins expliquer le mobile qui a armé son bras.

Petlioura fut le chef et le dictateur de cette même armée ukrainienne qui organisa, au cours des années 1919 et 1920, en Ukraine, des centaines de pogromes antijuifs dans lesquels des dizaines de milliers de Juifs furent massacrés, des milliers de femmes juives violées, et le bien-être matériel de la population juive ruiné complètement. Dans la seule ville de Proskourov, furent massacrés, le 15 février 1919, environ 1.500 Juifs, sans compter ceux qui succombèrent à leurs blessures ; à Felchtine, furent égorgés 500 Juifs et 120 grièvement blessés ; à Jitomir, au cours du pogrome qui eut lieu du 22 au 26 mars 1919, 320 Juifs perdirent leur vie, et à Teplik, les bandits de Petlioura assassinèrent 180 Juifs. Et on pourrait allonger à l'infini ce martyrologe des Juifs d'Ukraine.

Les masses juives d'Ukraine, saignées à blanc, considéraient à l'unanimité le Directoire ukrainien, dont le chef était Petlioura, comme responsable de ces tueries. Il va sans dire que personne n'affirmait que Petlioura eût lui-même organisé la boucherie, ou qu'il eût donné des ordres directs de faire des pogromes. Sa faute est autre : il a systématiquement toléré les pogromes, il les admettait et, souvent même, les a encouragés par son attitude. Ses officiers et collaborateurs, qui organisèrent les sanglants pogromes juifs, res-

taient à son service, et pas un seul d'entre eux n'a été châtié.

Il est vrai que Petlioura publia à plusieurs reprises des proclamations et appels contre les pogromes. Mais, premièrement, ces ordres et appels parurent trop tard (le premier d'entre eux ne fut publié que sept ou huit mois après le commencement des pogromes) pour pouvoir exercer une influence quelconque sur la soldatesque déchaînée qui, à la suite de l'impunité absolue dont elle jouissait pendant de longs mois, s'était habituée à considérer les pogromes anti-juifs comme un droit incontestable qu'elle exerçait avec l'accord tacite du haut commandement.

\*\*\*

En second lieu, ces ordres n'ont jamais été suivis d'une sanction réelle, d'un châtiement infligé aux coupables, lequel châtiement aurait pu faire peur aux autres. Semossenko, l'organisateur du pogrome de Proskourov, Paliénko, le héros des pogromes de Jitomir et de Berditchev, les atamans pogromistes Anghel, Petrov, Kozyr-Zyrko, Afner, et autres, restèrent absolument impunis après leurs exploits sanglants et, pendant longtemps encore, ils continuèrent à occuper des postes en vue comme, par exemple, Petrov, qui devint sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Cette conscience de la pleine impunité déchaîna les instincts pogromistes de l'armée qui érigea en système l'assassinat et le pillage de la population juive. Le pogrome devint un phénomène habituel chez les détachements de Petlioura, et cet état de choses fut sanctionné tacitement par Petlioura qui ne voulait pas se brouiller avec son armée à cause des Juifs et qui considérait même, selon l'expression qu'il employa dans une conversation avec l'ancien ministre de la guerre ukrainien Joukowski, que « les pogromes contribuent à maintenir la discipline dans l'armée ». Petlioura admettait ainsi que l'œuvre de l'émancipation de l'Ukraine du joug bolcheviste pouvait être cimentée par le sang de la paisible et innocente population juive qui n'avait rien à voir avec la guerre civile.

\*\*\*

Il va sans dire que les Petliouristes ne portent pas seuls la responsabilité des crimes pogromistes. Les détachements de l'armée des Volontaires de Denikine, les Polonais, lors de leur offensive sur l'Ukraine en 1920, et plusieurs unités bolchevistes se souillèrent, eux aussi, par des pogromes. Mais ce fait ne diminue en aucune manière la responsabilité de Petlioura et de son armée. C'est cette armée qui avait commencé l'épopée pogromiste en Ukraine. Ce sont les soldats et les officiers de Petlioura qui, les premiers, avaient donné, en 1919, l'exemple de massacres en masse des

Juifs qu'ils continuèrent sans interruption pendant plus de deux années.

Le fait que, durant l'époque pogromiste, l'Ukraine était le théâtre de la guerre civile, de la « lutte de tous contre tous », ne diminue nullement la responsabilité du Directoire, dont Petlioura était le chef incontestable. La guerre civile était menée entre des forces politiques déterminées qui luttaient pour le pouvoir. Ces forces, les voici : 1° le Directoire ukrainien ; 2° les bolcheviks ; 3° l'armée blanche des volontaires de Denikine et 4° les Polonais. Des batailles avaient naturellement lieu entre ces forces, faisant des victimes de part et d'autres. Or, la population civile juive des villes et des bourgs est restée étrangère à cette guerre, elle ne participait pas activement à la lutte pour le pouvoir, et ce n'est que l'antisémitisme bestial implanté dans l'armée ukrainienne par la faute des chefs, qui poussa les détachements ukrainiens à se ruer sur les paisibles villes et bourgades à forte population juive, les inondant du sang de victimes innocentes et les transformant en des amas de ruines.

\*\*

Ce cruel « impôt du sang », les Juifs furent seuls à le payer. Et il ne peut d'aucune manière être considéré comme un épisode de la guerre civile générale. Le prétexte des pogromes n'était ni d'ordre social ni d'ordre politique, mais d'ordre *pure*ment national. Ce n'est pas dans la mêlée générale qu'on tuait, sans distinction de nationalité, mais selon un calcul froid et réfléchi. On cherchait uniquement les Juifs. Durant toute la période de la guerre civile en Ukraine, on ne peut pour ainsi dire citer aucun cas où les pogromistes aient attaqué la population civile *chrétienne* — grand-russienne ou polonaise — à cause de sa nationalité. Si les paysans ont tué des gros propriétaires polonais et russes, c'est uniquement en tant que gros propriétaires, qu'ils considéraient comme leurs ennemis de classe. Les autres groupes sociaux de ces deux nations n'ont jamais été l'objet d'actes de violence pogromistes, bien que ce fussent précisément les Grands-Russiens et les Polonais qui, selon la terminologie des chauvins ukrainiens étaient « les ennemis invétérés et historiques de l'Ukraine ». Seuls les bourgs et les villes à forte population juive furent mis à feu et à sang par l'armée de Petlioura qui les transformait en immenses cimetières.

\*\*

L'opinion publique juive du monde entier le savait et le sentait, et c'est précisément au nom de Petlioura qu'elle liait, en premier lieu, les événements monstrueux de 1919-1920 en Ukraine. Dès 1920, le Comité des Délégations Juives à Paris soumit à ce sujet un mémorandum détaillé à la Société des Nations et l'élite de la pensée et de la politique française (Anatole France, A. Aulard, Emile Combes, Charles Gide, Georges Duhamel, Albert Thomas, Charles Seignobos, l'abbé Violet,

et d'autres) lancèrent une protestation véhémement contre les pogromes d'Ukraine. (Voir plus loin l'*Appel à l'Humanité*.) Des meetings monstres, organisés dans toutes les grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, stigmatisèrent en termes indignés le « grand crime ».

Schwarzbard se trouvait en Ukraine en 1918-1919, au plus fort des pogromes. Il était lui-même témoin de toutes ces horreurs, et son cœur a été depuis empoisonné par les scènes des assassinats et des actes de violence. Il connaissait le rôle de Petlioura dans les pogromes, et toute la colère, toute l'indignation qui s'est amassée en lui contre les auteurs de ces grands crimes, se concentra sur la personne de Petlioura. De là, le coup de revolver fatal tiré rue Racine.

\*\*

La Cour française aura à juger Schwarzbard. Mais, sur le banc des accusés, se trouveront, à côté de lui, d'autres accusés — tous ceux qui ont commis et toléré les pogromes. Et c'est là que réside l'énorme importance du procès. Il aura à mettre en relief les véritables auteurs de la perte de dizaines de milliers de victimes innocentes, hommes et femmes, vieillards et adolescents, enfants à la mamelle et adultes. Il va sans dire que tous les hommes politiques ukrainiens et tout le mouvement ukrainien comme tel ne portent pas la responsabilité de ces actes monstrueux. Il y avait des personnalités ukrainiennes qui ne liaient pas leur sort à Petlioura, comprenant qu'on ne pouvait pas édifier l'émancipation ukrainienne sur les cadavres juifs.

Tous les amis de la paix entre les peuples désirent ardemment qu'au cours de ce procès qui aura certainement un grand retentissement, soient seuls condamnés les véritables auteurs des massacres et que le peuple ukrainien n'ait pas à souffrir dans son honneur pour les fautes qu'ont commises et lui ont fait commettre ses mauvais bergers. Puisse ce procès contribuer à purifier l'atmosphère et à établir des rapports meilleurs entre les Ukrainiens et les Juifs qui vivent côte à côte en Ukraine soviétique, en Galicie et en Volynie.

C'est là l'intérêt des deux parties. C'est de là que dépend le sort des rapports ultérieurs de ces deux nationalités.

La justice française prononcera son verdict en toute impartialité et en toute équité.

#### Pour Sacco et Vanzetti

A propos de la brochure de M. Henri GUERNUT : « Une affaire Dreyfus aux Etats-Unis, l'affaire Sacco et Vanzetti », de M. BUCNICOURT (Aisne) :

Il faut lire le remarquable opuscule dû à notre ami Henri Guernut et publié par la Ligue au sujet de cette affaire, pour bien se persuader de toute l'ignorance des juges, de toute la criminelle stupidité du jury.

Avec des arguments décisifs, Henri Guernut fait éclater l'innocence des deux pauvres Italiens.

En vente dans nos bureaux : 2 francs.

### III. — QUELQUES PROTESTATIONS <sup>(1)</sup>

#### A. Aulard

*Ce récit des pogromes d'Ukraine, que les Cahiers vont publier à propos du meurtrier de Petlioura et de son prochain procès, je l'ai lu avec horreur. Ce n'est pas le crime de quelques brutes ivres d'alcool. C'est un crime organisé froidement, délibérément, par des chefs responsables, avec une méthode dans la férocité.*

*D'autre part, assassins par ordre, ces soldats l'ont été par goût. On voit qu'ils ont eu du plaisir à faire souffrir et à tuer, abstraction faite des griefs, réels ou imaginaires, qui pouvaient les pousser à la vengeance.*

*C'est un signe de mœurs arriérées, barbares, dans une grande région de l'Europe orientale. Le remède ne peut être que d'organiser là-bas un régime raisonnable d'instruction publique, d'éducation nationale.*

*Pour ce qui est du meurtrier de Petlioura, il me semble que son crime est léger à côté des crimes que Petlioura est accusé d'avoir ordonnés.*

A. AULARD,

Professeur honoraire à la Sorbonne,  
Vice-président de la Ligue.

#### Victor Basch

M. Victor BASCH, président de la Ligue, a publié, dans la *Volonté* du 22 mai, sur les Pogromes de l'Ukraine, un éloquent article que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici :

*Il y a plus de sept ans, exactement le 15 février 1920, que la Ligue des Droits de l'Homme, dans un meeting donné au Trocadéro, parmi l'une des foules les plus denses et les plus passionnées devant lesquelles j'eusse jamais eu l'occasion de parler, a déroulé devant le peuple de Paris, frémissant d'indignation, la tragédie des pogromes galiciens, lithuaniens et ukrainiens.*

*Ei voici que l'affaire Schwarzbard nous incite à revenir sur ces événements douloureux que nous aurions voulu ensevelir à tout jamais dans l'oubli, mais que nous avons l'impérieux devoir de ressusciter dans notre mémoire.*

*Après l'admirable témoignage de Bernard Lecache : Quand Israël meurt... qui, dans des pages inoubliables et si atrocement émouvantes qu'à toute âme sensible il devient difficile d'aller jusqu'au bout de son récit, la Ligue a voulu, par une relation dépourvue de tout pathétique et de tout lyrisme, permettre aux hommes de bonne foi de se rendre compte de ce qui s'est passé, de novembre 1918 à avril 1919, en Ukraine, des massacres*

(1) Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, faute de place, que quelques protestations parmi celles que nous avons reçues. — N.D.L.R.

*juifs qui y furent perpétrés et du degré de responsabilité qui en incombe au Batko Petlioura.*

*Qu'on nous comprenne bien et qu'on ne se méprenne pas sur notre dessein. Nous n'entendons pas justifier l'acte de Schwarzbard. Nous estimons à la Ligue — je l'ai proclamé expressément devant le jury qui a eu à juger les accusés de l'affaire de la rue Damrémont — que, parmi les droits de l'homme dont nous avons assumé la défense, le premier et le plus sacré est le droit à la vie, et que toute atteinte à cette vie nous apparaît comme un crime. Nous poussons ce respect de la vie si loin que, pour nous, même quand il s'agit d'un criminel avéré, la collectivité elle-même n'a pas le droit de recourir à la peine de mort, non seulement parce que toute condamnation judiciaire est sujette à erreur, mais parce que, à notre sens, la Société n'a pas le droit, alors même que toute chance d'erreur serait écartée d'une condamnation, d'éteindre une étincelle de vie, fût-ce dans la plus abjecte des créatures humaines.*

*La publication que nous avons entreprise n'a donc pas pour but de légitimer l'acte de Schwarzbard. Mais elle a pour fin de l'expliquer, de reconstituer les circonstances au milieu desquelles se sont déroulés les événements de l'Ukraine, l'atmosphère dans laquelle ont vécu ceux qui ont assisté à cette longue chaîne de crimes, les rançœurs inexpiables qui se sont accumulées dans l'âme des survivants de tout ce peuple mené à la boucherie et l'acte par quoi, non pas légitimement mais avec la nécessité d'un réflexe, ces rançœurs ont fait explosion.*

\*\*\*

*Que le Français moyen, adversaire aussi vaincu de tout assassinat, fût-il politique, que de toute persécution religieuse, s'expliquât-elle par une longue guerre civile, lise le récit de la Ligue et lise aussi, s'il a les nerfs solides, le Quand Israël meurt... de Bernard Lecache, avec les atroces illustrations qui l'accompagnent.*

*Pendant plus d'un an et demi, les bandes de Petlioura et de Mamontoff, d'une part, et les bandes de Denikine, de l'autre, se disputent et disputent aux Bolcheviks, avec une férocité bestiale, villes et villages de l'Ukraine.*

*Dans cette lutte, celui sur lequel s'acharnent les uns et les autres, parce qu'il est le plus faible, parce que contre lui se dresse un préjugé séculaire, parce que ce préjugé prête au plus misérable d'entre eux des monceaux d'or et d'argent, dans cette lutte, la cible commune est le juif.*

*Combien d'entre eux ont été assassinés? Nous ne savons. 120.000, ont affirmé les rabbins de Khotine, et si l'on estime, qu'au milieu des mortelles angoisses où vécut, pendant cette longue et atroce crise, la population juive, la terreur a grossi la catastrophe, qu'on réduise ce chiffre,*

comme le veulent les uns, à 40.000, ou comme le proposent d'autres, à 20.000.

Le certain est que la saignée fut prodigieuse et que, dans la seule grande tombe du cimetière juif de Proskourov, ont été jetées, pêle-mêle, recouvertes de chaux vive, et enmurées un millier de victimes.

\*\*\*

Le certain est, de plus, que les survivants, tous, depuis les anciens collaborateurs et complices de Peïlioura jusqu'aux victimes, rescapées par miracle, dont Lecache a relaté littéralement les témoignages, tous, ils sont convaincus profondément — aussi profondément que l'a été Schwarzbard en accomplissant son acte — et ils proclament hautement, aujourd'hui qu'ils osent parler, que la responsabilité du massacre incombe au Batko. C'est ainsi, par exemple, que les habitants de Felstine affirment, par un témoignage écrit et signé, que le 18 février 1919 furent massacrés 886 « âmes juives » et que ce massacre se produisit de la façon suivante :

« Le mardi matin, vers 8 heures, l'Ataman rassembla à son de trompette, son détachement et lui lut un ordre du Batko Petlioura par lequel il commandait de tuer tous les Juifs à Felstine, et de mettre le feu aux grandes maisons. L'Ataman lui montra la signature de Petlioura où il était dit qu'il fallait tout tuer, petits et grands.

« Quelques minutes après, le massacre commença... Dans les grandes maisons, ils jetaient des bombes, ce qui ne permettait même pas aux habitants de fuir. Ils furent tous carbonisés. On n'a même pas pu trouver plus tard la moindre trace d'ossements qui eût facilité l'identification et l'enterrement dans le cimetière juif. Puis, commença par toute la ville un massacre général. On tuait à coups de sabre et de baïonnette. Toutes les femmes furent d'abord violées et ensuite horriblement massacrées. Il y eut des cas où le père voyait de ses yeux sa fille violée et ensuite tuée pour être tué lui-même quelques instants plus tard. On empaillait des petits enfants sur des baïonnettes et on les portait et on ne les jetait qu'au dernier soupir de ces petites âmes innocentes. Et quand quelqu'un osait demander pourquoi un tel châtiment nous avait été destiné, la réponse était : Le Batko Petlioura l'a ordonné...

« Quelque temps après, Peïlioura lui-même vint à Felstine, et on lui montra les maisons et les boutiques détruites qui, jusqu'à ce jour encore, n'ont pu être rebâties. On lui montra les orphelins... Il répondit : « Mon détachement a eu tort de vous avoir épargnés... »

« Nous proclamons au monde entier la vérité pure. Les victimes ont été massacrées sur l'ordre de Petlioura lui-même. »

\*\*\*

Dans toutes les villes où son triste pèlerinage a mené Bernard Lecache, dans toutes les villes où les délégations juives, en s'entourant des précautions les plus minutieuses, ont mené leur enquête,

partout le même cri : « C'est Peïlioura qui a voulu cela, qui a ordonné cela ! »

Est-il possible que tous les survivants de l'immense massacre se soient trompés? Cela me semble impossible après la lecture du mémoire de la Ligue des Droits de l'Homme et du livre de Bernard Lecache. Est-il admissible que Peïlioura n'ait pas ordonné lui-même les massacres, mais qu'il ait fermé les yeux et laissé ses troupes se gorger de sang et de butin? Supposons-le un instant. Allons même plus loin dans le domaine de l'hypothèse et imaginons que tous ces hommes et ces femmes : pères, frères, mères, sœurs de ceux qui furent saignés, de celles qui furent violées, se soient trompés et que Peïlioura n'ait aucune responsabilité dans le crime, pas même celle d'avoir laissé faire, alors que, chef suprême, il aurait eu la force de tout empêcher. Supposons-le quelque contraire que cela paraisse à la vraisemblance.

Mais ce qui est certain, c'est que, encore un coup, tous, là-bas, étaient et restent convaincus que le grand coupable était le Batko et que c'est cette conviction qui, pendant des années, a couvé dans l'esprit du petit horloger de Montmartre, qui, lui, n'était pas un rêveur du Ghetto, qui, lui, en s'engageant pendant la guerre et en se battant avec vaillance, avait prouvé qu'il était un homme chez lequel les images se traduisaient en actes, qui, lui, traduisit aussi sa conviction de la culpabilité de Peïlioura dans l'acte juridiquement condamnable, mais psychologiquement compréhensible, humainement excusable, dont la justice va lui demander compte.

VICTOR BASCH.  
Professeur à la Sorbonne,  
Président de la Ligue,

### Henri Barbusse

11 mai 1927.

Vous m'avez envoyé une documentation tout à fait précise et terriblement complète, si je puis dire, sur les pogromes de Peïlioura. Je tiens à vous dire combien j'approuve de tout cœur la campagne que vous entreprenez et j'ajoute qu'en toutes circonstances que vous jugerez utiles, vous pourrez joindre d'office mon nom aux protestataires et aux dénonciateurs de cet effrayant drame de l'Ukraine.

J'ai déjà écrit des articles en me basant sur les révélations que vous m'avez fait parvenir et j'y ai fait une longue allusion dernièrement dans un meeting à Marseille.

HENRI BARBUSSE.

### Ferdinand Buisson

Vous me demandez ce que je pense des pogromes d'Ukraine!

J'en ai l'horreur et la honte pour notre siècle! Comment! Cela peut encore se faire! Ces atrocités n'ont pas d'excuse. C'est une série d'abominations qu'on croirait à peine possibles au plus noir du Moyen-Age. Mais non! C'est de nos jours, c'est au temps de tous nos progrès,

de nos chemins de fer, de nos télégraphes, de nos avions ! Et il ne se trouve pas une nation, — pas même la Société des Nations — pour faire entendre une protestation énergique, pour dire : « C'est fini, cela ne recommencera plus ! »

La Ligue des Droits de l'Homme pourra, osera entreprendre cette tâche, parler ce langage.

Je le souhaite de tout mon cœur.

FERDINAND BUISSON.

Président d'honneur de la Ligue.

### Fernand Corcos

« Je regrette les pogromes, mais pourtant ils maintiennent la discipline dans mon armée. »

Ainsi s'est exprimé la victime de Schwartzbard selon le témoignage de M. Revoutski, ancien ministre juif de Petlioura lui-même devant M. Joukovski, ancien ministre de la Guerre ukrainien. Et cette phrase est dégradante pour celui qui l'a prononcée, comme elle est déshonorante pour l'armée même qu'elle vise.

Ce n'étaient donc pas des soldats, que commandait ce général de temps troubles, c'étaient des bandits à qui l'égorgeement était nécessaire pour le profit du pillage et pour ses joies sadiques. Il est certaines zones de bassesse dans l'âme humaine qu'il est préférable de ne pas trop explorer si l'on veut garder quelque estime de sa propre race.

Quoi qu'il en soit, j'ai vu en Palestine le village d'enfants, uniquement peuplé des orphelins ukrainiens. Ces fillettes, ces garçonnetts ont été recueillis dans la rue, parmi les victimes éventrées dans les ruines fumantes. Chacun de ces cœurs, chacun de ces jeunes cerveaux gardait la sombre buée de l'immonde souvenir, sous le radieux soleil d'Orient.

Un témoin de ces choses m'a dit : « Il arrivait que l'armée rouge reculait, alors Petlioura avançait ; d'autres fois, Petlioura reculait et l'armée rouge avançait. Dans un cas, il y avait des pogromes, et dans l'autre, pas. C'est donc qu'à l'armée rouge, on empêchait les pogromes. Un soldat de Petlioura a crié devant moi : « Pourquoi converses-tu avec un juif ? Il faut que j'écrase cette bête puante !... »

Maintenant, nous devons prononcer un jugement sur le meurtrier. Mon avis, donné par le plus profond de ma conscience ? Dix siècles de barbarie ont vu ces massacres de Juifs, ces haines inexpiables. La dernière série des pogromes est le bouquet suprême de l'horreur. Je souhaite voir cloîtrer une ère inhumaine par le grand acte symbolique de l'acquiescement. Que, de France, vienne ce geste, elle qui a, la première affranchi ses Juifs. Qu'une fois encore, elle crie : « Paix aux hommes de bonne volonté », et que tous, les survivants des victimes et les bourreaux attardés, désarment enfin, devant le geste du pardon !

FERNAND CORCOS,

Avocat à la Cour,

Membre du Comité Central.

### Charles Gide

Paris, 16 mai 1927.

La question à laquelle je suis prié instamment de répondre : « donner mon opinion motivée sur les pogromes et sur la responsabilité de leurs auteurs », me paraît vraiment bien superflue et presque offensante !

Quel est le membre de la Ligue des Droits de l'Homme qui pourrait avoir sur les pogromes une opinion autre que d'y voir un acte de sauvagerie ? Et quels motifs est-il besoin de chercher à l'appui d'une telle opinion.

Quant à la responsabilité des auteurs, elle est celle qui incombe à tous les bandits, ce qui ne veut pas dire que l'on ait le droit de tuer ceux-ci dans la rue, sans procès.

CHARLES GIDE,

Professeur au Collège de France,

Membre du Comité Central.

### J. Hadamard

Tous ces crimes atroces et immondes ne sont que l'exécution pure et simple des ordres reçus. Voilà, tout d'abord, ce qui ressort à chaque ligne de ces épouvantables rapports.

En face de toute cette honte, une conscience. Écoutons le courageux juge de Paix de Berditchew, M. Kagan.

« ... La main avec laquelle j'ai signé des sentences au nom de la justice, tombe. Je ne me sens pas la force de rester au poste que j'occupe parce que je ne peux pas me concentrer tranquillement pour régler les rapports quotidiens entre citoyens au moment où le sang innocent coule sans que personne intervienne... Quand les meilleurs et fondamentaux principes de fraternité, au nom desquels je suis appelé à travailler, sont oubliés, le sol qui m'a nourri comme juge se dérobe sous mes pieds, et je dois quitter le poste que j'occupe. »

Voilà ce que M. Kagan a écrit ; et nulle autre voix ne saurait avoir plus d'éloquence que celle de cet homme de cœur pour crier l'horreur et le dégoût des hommes de cœur de tous les pays.

Ceux devant qui comparaitra Schwartzbard se reconnaîtront-ils le droit de le juger ? Ne sentiront-ils pas, eux aussi, que, là où le sang innocent a coulé à flots sans que personne intervienne, le sol de la justice se dérobe sous leurs pieds ?

J. HADAMARD.

Membre de l'Institut.

Membre du Comité Central.

### Pierre Hamp

Paris, le 14 mai 1927.

Mon Cher Ami,

Pourquoi me faites-vous l'injure de me demander mon opinion sur les pogromes dont les Juifs sont victimes ? Vous pourriez m'inscrire d'autorité parmi ceux à qui ces massacres paraissent inspirer du dégoût, c'est-à-dire me ranger tranquillement

à l'opinion apparente de tout le monde. Car connaissez-vous quelqu'un capable d'affirmer que le massacre des Juifs est une œuvre excellente? Ceux qui s'en réjouissent ne le proclament point. Cette clandestinité de leurs sentiments est déjà une importante condamnation qu'ils se distribuent. Leur opinion est sans orgueil et vous en manquez aussi en disant que, par cette attestation que vous me demandez, votre intention n'est point de justifier l'assassinat, en quoi vous avez tort. Il y a des assassinats justifiables.

Si vraiment Peïlioura a fait massacrer cent mille Juifs en Ukraine, il est excellent que Schwartzbard ait enfin tué Peïlioura et puisque vous tenez à formuler une réserve, proposez le regret que ce geste excellent n'ait pas été accompli plus tôt.

Pensez-vous que Peïlioura et ses massacreurs se seraient rendus aux arguments de la Ligue des Droits de l'Homme?

Nous souhaitons ensemble l'abolition de la violence; mais il semble qu'on n'y puisse réussir que progressivement et que, pour éviter que des mains d'hommes ne tuent, il faille supprimer d'abord les mains qui tuent.

Un meurtre qui en évite des milliers est une souhaitable diminution.

Schwartzbard s'est décidé un peu tard! Ayez l'obligeance de le lui reprocher, à moins qu'on ne vous démontre que sans Peïlioura les pogromes se seraient accomplis de la même façon, qu'ils font partie, comme la guerre, de ces cataclysmes de sang que l'humanité contient et qu'elle n'a su encore ni comprendre ni éviter. Car l'homme connaît un peu soi, mais pas du tout l'humanité.

PIERRE HAMP.

### A.-Ferdinand Hérold

Tout honnête homme a horreur des pogromes, et flétrit les Gouvernements qui les tolèrent. Peïlioura ne les toléra pas seulement. Il se plaisait à des massacres d'innocents. On ne peut prononcer le nom de ce chef de bande qu'avec le plus sévère mépris.

A.-FERDINAND HEROLD,  
Vice-président de la Ligue.

### Panaït Istrati

Paris, le 6 mai 1927.

J'ai pris connaissance du numéro spécial que la Ligue édite sur les pogromes d'Ukraine. Mon opinion sur ce sujet est publique depuis le jour où les Peïliouras de notre temps se livrent à des massacres périodiques qui font surgir journellement d'effroyables cimetières entre Odessa et la mer Baltique. Et cela se fait sous les yeux de cet Occident qui stipendie les Peïliouras! Et c'est une vérité élémentaire de constater que la misérable population juive reste toujours le bouc émissaire!

Aussi, ne suis-je nullement étonné qu'un Schwartzbard soit devenu assassin malgré lui!

Par contre, devant la complicité et l'indifférence de notre « civilisation » criminelle, je me demande par quelle inertie de race nous n'assistons pas à des actes quotidiens de justice, pareils

à celui de Schwartzbard, qu'une légitime révolte a poussé au désespoir!

Les jurés parisiens, qui auront à juger Schwartzbard, se le demanderont eux-mêmes, quand ils connaîtront cet appel au crime, qu'un homme de droit, le défenseur d'un Peïlioura roumain, a fait aux jurés de Dorohoi:

— « Messieurs les jurés! Oui, vous acquittez ce héros national, cela ne laisse plus de doute! Et vous prendrez son portrait, vous l'accrocherez au mur de votre chambre, comme une icône, et vous considérerez ce héros comme un saint! »

Que pense l'Occident d'une telle invitation au crime?

PANAÏT ISTRATI.

### Victor Margueritte

Sainte-Maxime, 16 mai 1927.

La honte de penser et l'horreur d'être un homme.

Voilà ce qui, depuis l'immonde guerre et les violences de toute sorte qu'elle multiplia, vous serre le cœur chaque fois qu'on est remis en présence de ces magnas de sang et de boue, dont, entre tant d'affreux exemples, les pogromes — qu'ils soient d'Ukraine, de Pologne ou d'ailleurs — sont parmi les plus révoltants...

Un Peïlioura et ses cosagues sont le déshonneur — un des déshonneurs, ne décourageons personne! — de l'espèce humaine.

VICTOR MARGUERITTE.

### Wilfred Monod

Paris, 15, rue de la Santé (XIII<sup>e</sup>).

J'ai lu avec douleur et stupeur les documents relatifs aux pogromes antijuifs de 1919 et 1920, en Europe orientale.

Quand j'avais signé une première protestation « Appel à l'Humanité », j'ignorais encore toute la laideur et la férocité d'une longue série de lâches massacres. Je remercie la Ligue des Droits de l'Homme pour son initiative, qui achève de m'ouvrir les yeux; mais je demeure consterné à la pensée que, sous le régime de la liberté de la Presse, l'opinion publique en France a pu rester plongée (faute de documentation) dans l'ignorance, l'apathie ou le scepticisme, alors que des populations sans défense étaient effroyablement martyrisées, par des troupes armées, sur le sol même de l'Europe.

Les Turcs massacraient les Arméniens pour les punir de n'être point musulmans. Des « chrétiens » égorgent les Juifs, pour les punir d'être israélites. Sous le couvert des religions rivales, ce sont les passions ethniques, politiques, sociales, sauvagement instinctives et farouchement stupides, qui se donnent carrière. Et c'est toujours la figure du « Fils de l'homme » que les fanatiques et les fanatisés souffletent jusqu'au sang.

Il disait, lui, dans la parabole du jugement dernier: « Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Ainsi, tout pogrome « antijuif » crucifie à nouveau le Christ.

*Pasteur de l'Église réformée et professeur de théologie, je tiens à mettre en relief ce monstrueux scandale, au seuil de la Semaine Sainte.*

*Dimanche des Rameaux.*

10 avril 1927.

WILFRED MONOD.

### Marius Moutet

18 mai 1927.

*Que vous dire sur les pogromes ukrainiens qui ne soit l'expression de notre commune pensée? Les horreurs révélées par l'enquête poursuivie ne font que susciter notre indignation contre cette exploitation sauvage de la crédulité populaire et ses procédés barbares de Gouvernement.*

*Nous ne sommes pas surpris que la colère des victimes explose contre les bourreaux, c'est le contraire qui serait étonnant.*

MARIUS MOUTET.

Député du Rhône,

Membre du Comité Central.

### Docteur A. Netter

*Les documents si tragiques que la Ligue des Droits de l'Homme porte à la connaissance du grand public n'ont besoin d'aucun commentaire et je ne vois pas ce que je pourrais y ajouter.*

DOCTEUR ARNOLD NETTER.

Membre de l'Académie de Médecine.

### Comtesse de Noailles

Vendredi 6 mai 1927.

*Rien n'a été écrit de plus saisissant, de plus exact, de plus justement indigné, contre les pogromes et contre toute persécution et iniquité envers les Juifs que les pages de Charles Péguy dans son livre intitulé : Notre Jeunesse.*

*Laissez-moi ajouter que je ne me lasse pas de répéter ces paroles concluantes de Nietzsche : « Ce que l'Humanité doit, toute critique faite, éprouver pour les Juifs, c'est le sentiment de la reconnaissance. »*

ANNA DE NOAILLES.

### Professeur Prenant

*Les descriptions de pogromes dont j'ai pris connaissance dans vos articles documentaires et toutes celles que j'avais lues auparavant dépassent ce qu'on peut imaginer de plus criminellement monstrueux et de plus terrifiant. Je remarquerai cependant que, par un déplorable cercle vicieux, les Juifs orientaux, en proie à un ostracisme systématique et à d'incessantes persécutions, s'isolent farouchement au milieu de la population autochtone et ne font peut-être pas, en période de calme, tout ce qu'il faudrait pour ne pas attirer sur eux, en temps de troubles, la fureur des massacreurs. Les persécutions et les crimes ne répondent alors que trop facilement à leur attitude, commandée à son tour par les violences qu'ils subissent.*

*Sans glorifier l'assassinat, même politique et social, dont Peltioura a été la victime, et tout en le regrettant, j'innocente complètement en mon*

*âme et conscience Schwarzbard, qui s'est fait le vengeur de tout un peuple torturé et massacré, en frappant l'un des fauteurs de ces crimes monstrueux qui continuent de déshonorer l'Humanité.*

A. PRENANT.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

### Georges Renard

Après avoir pris connaissance des documents que nous lui avons soumis, M. Georges RENARD, professeur au Collège de France, a bien voulu nous communiquer, en nous autorisant à la reproduire ici, la véhémement protestation qu'on va lire et qui est extraite d'un article publié, le 1<sup>er</sup> avril 1927, dans le *Lyon Républicain* :

*...La race juive a l'habitude des supplices. Pendant des siècles, elle a été brimée, persécutée, décimée. Au Moyen âge, on la laissait s'enfler comme une éponge, puis on pressait l'éponge et il en sortait de l'argent et du sang. Pas de croisade qui n'ait été précédée d'un égorgement de ceux dont on allait conquérir la patrie d'origine, la Terre sainte. En temps ordinaire, le Juif devait porter un costume qui le désignait aux injures et aux coups de la populace chrétienne.*

*Puis, à certains moments, l'Europe était prise d'une frénésie antisémite. Ce fut le cas vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, où, chassés d'Espagne, du Portugal, les Juifs errèrent, en quête d'une contrée qui voulût bien accueillir leur exil. Et, chose triste à dire, dans cette France même, qui fut des premières à reconnaître qu'un Juif est un homme comme un autre et peut être le fidèle citoyen du pays où il a trouvé asile, des accès, des retours de cette sauvage intolérance se sont produits sous nos yeux.*

*On n'est pas fier, quand on pense que la France républicaine a soutenu de son argent et de sa sympathie les bandes pillardes et cruelles qui étaient censées rétablir l'ordre dans la Russie soviétique. On a honte de se rappeler qu'au temps de la Libre Parole, ont été prononcées par des bouches françaises de ces paroles meurtrières qui tuent à distance comme des balles.*

*Que, du moins, un cri d'horreur et d'indignation proteste contre ces haines de race et de religion qui retardent de quelques siècles et qui déshonorent vraiment l'humanité contemporaine!*

### Charles Richet

Paris, 15 mai 1927.

Voici mon avis sur l'affaire Peltioura :

1° Nul n'a droit de se faire justice soi-même. — Il faut que l'accusé puisse se défendre. — La loi de Lynch est barbare, car il peut y avoir erreur ou causes atténuantes, etc.

2° Les crimes commis — crimes abominables — contre les coreligionnaires, les compatriotes et les amis du meurtrier, l'exécutent moralement.

3° Comme conclusion, je le condamnerais, mais je n'hésiterais pas à lui donner la main!

CHARLES RICHET,

Professeur à la Faculté de Médecine,  
Membre honoraire du Comité Central.

**Romain Rolland**

Villeneuve, 16 mai 1927.

Les ignobles massacres d'Ukraine, qui sont une conséquence de la bestialité déchainée sur l'Europe par la guerre de 1914, et par la stupide surexcitation des instincts de races et de nations, — suffiraient à retirer à la nationalité ukrainienne ses droits à son indépendance, si le peuple d'Ukraine ne désavouait publiquement ce forfait et n'en châtiât les auteurs responsables.

Ce ne sont pas seulement les milliers d'innocentes victimes, c'est l'Ukraine que ce crime a frappée.

C'est à l'Ukraine qu'il appartient donc d'en faire justice.

Le monde l'attend d'elle.

ROMAIN ROLLAND.

**J.-H. Rosny, aîné**

15 mai 1927.

Je n'ai malheureusement pas le temps de me faire une opinion motivée sur les pogromes, mais j'en sais assez pour réprover avec indignation des actes féroces et ignobles, comme les massacres arméniens, comme les hécatombes soviétiques.

Je hais le meurtre, jusqu'au meurtre d'un humble animal : jugez de ce que je dois éprouver devant d'horribles massacres comme ceux que votre lettre signale!

J.-H. ROSNY aîné.  
de l'Académie Goncourt.

**Th. Ruyssen**

Bruxelles, le 17 mai 1927.

Je ne veux pas laisser sans réponse votre appel au sujet des pogromes de l'Ukraine.

S'il ne s'agit que de vous apporter une protestation indignée contre la pratique des pogromes, il est à peine besoin de vous dire que je vous la donne de toute mon énergie. Les assassinats collectifs des Juifs n'ont que trop souvent souillé les pays de l'Europe orientale où se trouvent rassemblées de grandes collectivités juives.

Mais vous me demandez, en outre, mon opinion « sur la responsabilité » des auteurs des pogromes ukrainiens dont les Cahiers des Droits de l'Homme vont rappeler les horribles détails.

Permettez-moi, sur ce point, de me montrer plus réservé. Les documents recueillis par notre collègue Roubaud sont assurément impressionnants et je n'ai aucune raison de douter qu'ils soient probants; mais, ayant une certaine expérience personnelle des plaintes formulées par les opprimés contre les oppresseurs de toutes races et de toutes religions, je me rends compte qu'il est souvent très malaisé de faire le départ des faits incontestables et des exagérations, bien naturelles dans la bouche de gens qui ont passé par des journées d'épouvante.

J'ajoute que les pogromes de 1919 se sont pro-

duits à une époque de trouble général, pour ne pas dire d'anarchie profonde, dans certaines régions de l'Europe orientale. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de déterminer si les responsabilités sont à la source même de l'autorité, c'est-à-dire à la charge des Gouvernements, ou si, comme il arrive très souvent, ce ne sont pas des sous-ordres, et parfois des subalternes très inférieurs, qui ont pris l'initiative des massacres et des pillages, escomptant l'impunité que leur assurent l'éloignement des grands centres et la désorganisation générale des services publics.

Sous cette réserve, il me paraît incontestable que l'assassin de Petlioura, dont nous devons condamner le geste, mérite à tous égards l'indulgence du jury.

TH. RUYSSSEN.

Secrétaire général de l'Union  
des Associations pour la S. D. N.  
Membre du Comité Central.

**Henry Torrès**

Paris, le 19 mai 1927.

Vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître, sous la forme d'une attestation à publier en tête de vos Cahiers, mon opinion motivée sur les pogromes ukrainiens.

Je ne puis malheureusement pas vous répondre sous peine de manquer à la réserve que m'imposent à ce sujet d'impérieuses convenances, en qualité d'avocat de M. Schwartzbard qui aura bientôt à répondre, devant le jury de la Seine, de l'attentat contre Petlioura.

A ce titre et en même temps que comme juif et comme ligueur, je veux toutefois vous remercier de la campagne que vous menez contre les pogromes et dont je ne doute pas qu'elle ne contribue, pour premier résultat, à préserver mes coreligionnaires de Roumanie des risques terribles dont le Gouvernement de M. Averesco accumule la menace sur leurs têtes.

HENRY TORRES.  
Avocat à la Cour.

**Les Droits de l'Homme en Russie**

A propos de la brochure de notre collègue, M. MIRKINE-GUETZÉVITCH : Les Droits de l'homme en Russie soviétique. (Europe nouvelle, 27 août) :

Cette brochure, extraite des Cahiers que publie la Ligue des Droits de l'Homme, tend à démontrer que le régime soviétique n'accorde ni droits individuels, ni droits politiques aux citoyens de l'U.R.S.S.

Ce régime ne possède point de lois, au sens où l'entend la doctrine juridique occidentale : « Il ne se nourrit, dit M. Mirkine-Guetzévitch, que d'ordonnances administratives, d'actes émanant de la dictature ». Il existe seulement une « légalité révolutionnaire » qui accorde la primauté de la « conformité du but », c'est-à-dire, en somme, des intérêts généraux de la révolution ou de la raison d'Etat, sur le droit lui-même.

En vente dans nos bureaux, 2 francs. 2 fr. 30 par la poste.

#### IV. — APPEL A L'HUMANITÉ <sup>(1)</sup>

Au nom de la conscience humaine, au nom de la responsabilité morale de tout homme vis-à-vis des autres hommes, les soussignés font appel à tous les peuples du monde, et plus spécialement au peuple français.

Un cri d'effroi et de poignante douleur nous arrive de l'Europe Orientale, d'Ukraine, de Pologne, de Lithuanie occupée, de Galicie : tout un peuple appelle désespérément au secours.

Les Juifs qui, depuis des siècles, sont établis en Europe Orientale, y sont devenus les victimes innocentes et pitoyables de toutes les luttes nationales, politiques et sociales.

Les ambitions rivales des peuples, des gouvernements et des partis, toute la folie sanguinaire des guerres civiles s'assouvissent aujourd'hui sur la malheureuse minorité juive avec une criminelle cruauté.

Les pogromes du tzarisme, les massacres de Kichinev eux-mêmes sont dépassés par les atrocités récentes.

\* \* \*

En Bessarabie, occupée par les troupes roumaines, les autorités militaires ont toléré des attentats ignobles contre les Juifs. En Galicie Orientale, une vague de pogromes a suivi l'invasion polonaise ; à Lemberg, la terreur était à son comble. Les horreurs de Pinsk, de Lida, de Vilna ont ajouté une page de larmes et de sang aux annales tragiques de l'histoire juive.

Dans plus de cent villes de l'Ukraine, des pogromes effroyables ont sévi et des dizaines de milliers de victimes ont péri. Les jours de la plus terrible inquisition sont revenus, car les massacres sont accompagnés des plus cruelles tortures et des plus terribles supplices physiques et moraux. A Proskourov, des milliers de Juifs ont été massacrés ; à Felchtine, Jitomir, Balta, Ouman, Habidievka, Bobry (colonie agricole juive), Litine, Kamenetz-Podolsk, Kitaigorod, Trostinetz, etc., etc., le nombre des victimes est énorme.

En Ukraine, les pogromes durent encore et menacent les Juifs d'une extermination totale.

Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants subissent une détresse sans nom et sont livrés sans défense à la mort ou au déshonneur. Ce que la guerre avait épargné du modeste avoir des Juifs est maintenant systématiquement pillé et détruit.

Toute une population est menacée dans son existence, au milieu de l'Europe civilisée et à l'aube de l'ère nouvelle dont le monde attend sa Charte de liberté et de justice. De tels crimes ne déshonorent pas seulement les peuples qui les commettent, ils outragent la raison et la conscience humaines.

(1) A titre documentaire, nous reproduisons ici pérorant l'Appel à l'humanité que contresignèrent en 1920, d'éminentes personnalités françaises. — N.D.L.R.

Les soussignés font appel à tous les peuples du monde et les supplient d'élever la voix contre les crimes inouis dont un peuple est victime à la face du ciel.

Il faut que partout s'organisent des comités pour la défense des Juifs de l'Europe Orientale et que ces comités s'unissent pour une action prompte et vigoureuse contre les oppresseurs.

Il faut que l'opinion publique soit soulevée par la protestation des masses et par la grande voix de la presse, enfin pleinement et exactement informée.

Que dans les parlements du monde les représentants des peuples élèvent leur voix contre ces sanglantes iniquités. C'est aux peuples libres et aux gouvernements responsables qu'incombe le devoir de mettre un terme à cette violation monstrueuse des droits de l'homme.

Nous demandons l'organisation rapide de comités de défense contre la persécution, comités investis de toute l'autorité qui convient à leur haute mission. Les millions de Juifs opprimés n'ont d'autre sauvegarde que la conscience de la solidarité morale du monde civilisé et ils ont mis leur suprême espoir dans le droit sacré de tous les hommes à la vie et à la liberté.

Anatole FRANCE.

Paul APPELL, Membre de l'Institut.

A. AULARD,

Henri BARBUSSE.

Charles BERNARD, Député.

Emile COMBES, Sénateur, ancien Président du Conseil.

Michel CORDAY.

L. DISPAN DE FLORAN, Professeur agrégé au Lycée Lakana<sup>1</sup>

Georges DUHAMEL.

Elie FAURE.

Charles GIDE.

A.-Ferdinand HÉROLD.

Gustave HERVÉ.

L. LAPICQUE, Professeur à la Faculté des Sciences.

F. LARNAUDE, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.

Ernest LAVISSE, de l'Académie Française.

Victor MARGULITTE.

Madame MÉNARD-DORIAN.

Pierre MILLE.

Wilfred MONOD, Pasteur.

De MONZIE, Député, ancien Ministre.

MOUTET, Député du Rhône.

A. PRENANT, Membre de l'Académie de Médecine.

Henri ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine.

Gabriel SÉAILLES.

Albert THOMAS, Député, ancien Ministre.

Abbé VIOLET.

## V. — ATTESTATIONS ET DOCUMENTS

### En Galicie Orientale

*Motion présentée le 28 septembre 1920 à la Diète polonaise par les députés Schipper, Grunbaum, Hartglass, Galik, Wysocki, Putek, et autres.*

Depuis que l'armée du général Pavlenko a franchi le Zbrucz et commencé à mener des opérations militaires sur les territoires de la Galicie orientale, des bruits continuels nous sont parvenus sur des pogromes, tortures et pillages en masse, dont la population juive était l'objet de la part des soldats ukrainiens, dit Petliouriens.

Les pièces justificatives ci-jointes, composées de dépositions de témoins oculaires et de victimes, et qui ne présentent que les traits généraux du tableau de dévastation, montrent que les Petliouriens se sont permis, vis-à-vis des Juifs, des actes véritablement bestiaux.

On a tué les Juifs, jeunes et vieux, on les a hachés à coups de sabre, on leur a coupé les bras, les jambes, les lèvres, on leur a brûlé la plante des pieds avec des bougies allumées (Moiché Bogen, de Bolszowice), on a ouvert le ventre à des femmes enceintes, de telle sorte que le fœtus en est tombé (Guitel Antler, de Doumicz), on a noyé des mères avec leurs nourrissons, on a violé des femmes sans distinction d'âge (il y a eu des cas de viol commis sur des fillettes de douze ans et sur des vieilles femmes âgées de soixante-dix ans). Trois femmes ayant opposé une résistance ont été fusillées ou transpercées par des baïonnettes. Les pertes matérielles se chiffrent par dizaines de millions.

La population chrétienne locale a, par pitié et par amour du prochain, caché chez elle les Juifs; mais les Petliouriens ont, dans beaucoup de cas, découvert ces derniers dans leurs cachettes, les en ont tirés et les ont torturés avec un acharnement accru.

De nombreuses plaintes ont été adressées aux autorités militaires ukrainiennes. Mais ces dernières ne les ont pas prises en considération ou se sont bornées à promettre de procéder à une enquête.

Quant au communiqué répandu à l'étranger par le gouvernement de Petlioura, et selon lequel quarante pogromistes auraient été fusillés, la population locale ignore tout de ce fait. En tout cas, cette nouvelle n'a pas été publiée dans les localités où des pogromes avaient eu lieu. De même, cette nouvelle n'a été publiée dans aucun journal paraissant en Galicie orientale.

\* \* \*

Dans les listes présentées aux soussignés par les Comités juifs de secours de Stanislawow et de Marjampol, on relève les détails suivants :

1° A Tyszmieniezany : 3 Juifs tués, 2 blessés, 3 femmes juives violées. Les dégâts matériels atteignent 300.000 marks.

2° A Tyszmienice : 3 Juifs tués, 3 blessés, 35 femmes juives violées. Dégâts matériels : 3 millions de marks.

3° A Bolszowice : 5 tués, 8 grièvement blessés, 33 femmes violées. Dégâts matériels : environ 16 millions de marks.

4° A Haticz : 4 tués, 2 blessés, 15 femmes violées. Dégâts matériels : environ 20 millions de marks.

5° A Marjampol : 3 tués, 16 grièvement blessés.

5 Juives violées. Dégâts matériels : 1 million et demi de marks.

6° A Jesupol : 5 grièvement blessés, 8 femmes violées. Dégâts matériels : 4 millions de marks

7° A Stanislawow : 2 tués, 5 grièvement blessés. Le chiffre des dégâts matériels n'a pas été établi.

8° Au village de Dumicz : 3 tués, 3 blessés.

9° Au village de Krymidow : 2 blessés.

10° Au village de Doléjow : 1 blessé.

Les dégâts matériels dans ces trois villages atteignent 400.000 marks.

Les faits suivants ont, en outre, été établis :

1° A Wojnilowo, les Petliouriens ont, après avoir massacré et pillé les Juifs, rassemblé à la synagogue un grand nombre de jeunes filles et de vieilles femmes juives pour les déshonorer. Plusieurs femmes, contaminées alors, sont traitées à présent à l'hôpital de Stanislawow.

2° A Bukaczowice : 1 tué, 6 grièvement blessés.

Des jeunes filles juives ont été violées devant leurs parents. Il y a eu un cas où la mère et ses filles ont été violées en même temps.

Comme nous l'avons déjà dit, ce ne sont là que des traits généraux du tableau des cruautés commises par les Petliouriens au cours des dernières semaines.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore ce qui s'est passé dans les régions de Tlumacz, Podhajcy, Rohatyn, Bohorodczany, Nadworna, Kolomyja, Kalusz, etc., qui se trouvent sur le chemin des troupes petliouriennes.

Etant donné ce qui précède et considérant que les armées de Petlioura et de Pavlenko ont opéré en Galicie orientale, en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement polonais;

Considérant que le gouvernement polonais a, sans nul doute, le devoir de protéger la population contre la bestialité des détachements dits « cosaques noirs », nous proposons :

La Haute Diète statuera :

1° Il sera créé une Commission parlementaire, avec participation des députés juifs, à l'effet d'enquêter sur les meurtres et pillages commis en Galicie orientale principalement au préjudice de la population juive, dans le champ des opérations des armées de Petlioura et de Pavlenko.

2° Le gouvernement est invité à donner des ordres en vue de traduire devant les tribunaux les assassins et les pillards, à s'occuper du sort de la population juive des localités éprouvées par les pogromes et à réparer les dommages subis.

(Suivent les signatures de 15 députés.)

### A Mourovanny-Kourilovtsy

*Rapport à M. le ministre des Affaires juives, au Directeur intérimaire du Département de l'Autonomie nationale Elia Bograd, sur la situation à Mourovanny-Kourilovtsy.*

Le 12 juin dernier, avant leur départ, les bolcheviks se livrèrent au pillage, enfermèrent des jeunes filles dans les maisons et les violèrent. Le 18, arrivèrent les troupes ukrainiennes; c'est alors que commencèrent les véritables excès : les soldats frappaient, massacraient,

violaient, violaient d'une façon infâme. Deux jeunes Juifs furent tués. La mère de l'un d'eux avait donné deux chevaux pour racheter la vie de son fils. On prit les chevaux, on tua le jeune homme et l'on rapporta le cadavre à la mère en lui disant : « Tiens, voilà ton Youpin! »

Il faut ajouter que, après le pogrome, le chef de la milice se livra à de cyniques plaisanteries, demandant à chaque jeune fille qu'il rencontrait si elle n'avait pas encore été violée...

Les dégâts se montèrent à 7 ou 8 millions de roubles.

Le Directeur intérimaire du Département :

Signé : Elia BOGRAD.

Certifié conforme : Le chef de section du ministre des Affaires juives.

(Signature).

N° 1569-70.

6 août 1919.

### A Jitomir : le responsable

*Extrait de la déposition de A.-F. Pivotsky, maire de Jitomir.*

Je soussigné, Antoine Pivotsky, maire de Jitomir, ai fait, le 27 janvier 1919, par devant la Commission chargée de faire une enquête sur le pogrome qui eut lieu à Jitomir du 8 au 13 janvier, la déposition suivante :

... Il n'y avait pas le moindre doute que, même si les détachements de l'ataman Paliénko ne prenaient pas eux-mêmes part au pogrome, ils ne désiraient pas y mettre fin. Toutefois, les renseignements parvenus à la mairie confirmèrent que c'était précisément ces détachements qui prirent une part active au pogrome. J'en eus personnellement la conviction lorsque, dans la nuit du 10 au 11 janvier, me trouvant à la fenêtre de la mairie, avec les conseillers municipaux Eliasberg, Liberman, Reich et Dziewaltovsky, ainsi qu'avec les employés de la mairie et d'autres personnes, nous assistions au saccage de la caisse de la deuxième Société d'Épargne par les cosaques qui portaient des casques, c'est-à-dire qui faisaient partie des détachements de l'ataman Paliénko. On n'a pas tenu compte de ma demande d'envoyer des secours, transmise par téléphone au siège du commandement qui — soit dit en passant — se trouvait dans la quatrième maison du lieu où les événements se déroulaient.

L'entretien que j'ai eu avec Paliénko confirmait encore davantage ma conviction que la participation de ces armées et de leurs chefs au pogrome, à l'arrestation d'individus isolés ou de groupes d'habitants, en vue de recevoir une rançon, se faisait avec l'autorisation et l'encouragement de leur commandant (Paliénko).

S'étant présenté à la mairie au soir de la deuxième journée du pogrome, Paliénko y prononça le discours suivant en présence de moi-même et des conseillers municipaux, A. I. Chour S. S. Domanevskaïa, et G. Dziewaltovsky :

« J'ai été envoyé ici pour châtier Jitomir. J'ai déjà châtié Berditchev, et la ville de Rovno, connaissant ces châtiements, tremble déjà. Je nettoierai Jitomir de tous les partis; dans quelques jours, il n'y aura aucun parti à Jitomir. Cette ville deviendra propre. Tous les Youpins sont des bolcheviks. N'est-ce pas vrai? »

Je lui répondis que les Juifs appartenaient aux différents partis et qu'il n'y avait pas de raison de les inscrire tous au parti bolchevick. Continuant son discours, Paliénko dit :

« C'est la faute de la municipalité si la milice a été dissoute au cours des deux jours du règne des bolcheviks. En arrivant ici, je n'ai trouvé personne. J'ai le droit d'arrêter tout le monde — même les ministres et le Directoire, parce que je suis pourvu des pouvoirs les plus larges. J'ai plusieurs fronts : le front russe, occidental, et celui des Volontaires. Ensuite je me rendrai dans la région de Kouban! »

Puis il se vanta de la victoire remportée sur Jitomir en faisant ressortir les difficultés auxquelles il s'était heurté.

Cette entrevue produisit sur nous tous une impression extrêmement pénible. Il était clair que le châtiement de Jitomir, c'était les événements qui se déroulaient sous nos yeux. Après la destruction des boutiques, commencèrent les irruptions dans les maisons d'habitation, et il arrivait que le même appartement subissait plusieurs attaques successives. On arrêtait toutes les personnes qui s'y trouvaient; dans un seul appartement, on arrêta trente-quatre personnes, parmi lesquelles se trouvait le secrétaire de la mairie A. B. Rabinovitch. Après avoir touché une rançon, on les relâchait. De toute façon, on dépouillait et on molestait toutes les personnes qui se trouvaient à la gare... »

### Le second pogrome de Jitomir

*Rapport sommaire présenté par I. Lifschütz, secrétaire de la Commission officielle d'Enquête sur les pogromes de Jitomir.*

Le 21 mars, Jitomir fut abandonné par les armées soviétiques, et les armées de Petlioura occupèrent cette ville le lendemain dans la matinée. Après le départ des armées soviétiques, les personnalités en vue de cette ville avaient décidé d'envoyer une délégation à la rencontre des armées du directoire, pour les déterminer à ne pas commettre un pogrome dans la ville : car depuis quelque temps déjà, des bruits couraient qu'un pogrome était imminent. Ces bruits étaient fondés, car une campagne antisémite violente y sévissait. Pour être plus sûr que leur propagande porterait des fruits, les agents provocateurs de tout acabit répandaient des rumeurs selon lesquelles « les bolcheviks et les youpins » avaient massacré 17.000 chrétiens durant l'occupation de Jitomir par les armées bolcheviques. En réalité, il résulte des renseignements les plus authentiques que six personnes seulement, dont le Juif Aisik Rudenko, avaient été exécutés sur l'ordre de la Tchéka. Ce dernier avait été accusé de provocation et de participation au pogrome d'Ovrouth; quant aux cinq autres, quatre d'entre eux étaient de simples bandits, et le cinquième, un ancien représentant de la Kommandatur. En dehors de ces six personnes, seize soldats petliouriens avaient été fusillés lors de l'entrée du détachement soviétique à Jitomir. C'est ainsi que le nombre des tués et des fusillés entre le 12 et le 21 mars se montait à 22 hommes.

Que ce nombre n'ait pas été dépassé, cela est prouvé par le fait que les autorités ukrainiennes, ayant voulu démontrer que les autorités petliouriennes n'étaient pas les seules à fusiller des innocents en organisant le pogrome à Jitomir, mais que les bolchevistes tuaient, eux aussi, des personnes innocentes, ils n'ont pu publier qu'une liste de 22 personnes.

Quoi qu'il en soit, au moment du retour des détachements petliouriens à Jitomir, le terrain était préparé pour un pogrome, non seulement par ceux qui marchaient avec les petliouriens, mais aussi par des éléments qui étaient restés à Jitomir. Dès vendredi soir, on parlait d'un pogrome comme d'un événement inévi-

table. Un grand nombre de Juifs avaient quitté la ville; presque toute la jeunesse juive était partie. Parmi ceux qui ont quitté la ville, une partie considérable, sinon la majorité, n'avait eu aucun contact avec les bolcheviks : ils étaient partis parce qu'ils redoutaient un deuxième pogrome. Néanmoins, toutes ces personnes, qui avaient quitté la ville en même temps que les armées soviétiques, avaient été plus tard déclarées comme bolcheviks, et lorsque certains d'entre eux retournèrent dans leurs foyers, on les traita comme des bolcheviks ayant fui la ville. Ce n'est que grâce à des interventions énergiques du conseil municipal et de quelques personnalités chrétiennes en vue, qu'on a réussi à sauver un groupe de jeunes gens, qui étaient revenus de Berditchev et qui n'avaient d'ailleurs rien de commun avec les bolcheviks.

\*\*\*

Le samedi matin, une délégation composée du maire, Pivotski, du membre du Congrès des Travailleurs, Dzielvovski, du vice-président du Conseil municipal Yanitzki et de l'un des membres de la communauté juive, se rendit au devant des armées petliouriennes au lieu dit Vrangelevka; la délégation n'avait qu'une seule tâche à accomplir : persuader les armées de ne pas commettre des excès. En cours de route, la délégation rencontra un officier. Ce dernier ayant appris qu'il y avait un Juif parmi la délégation, déclara que ce n'était pas prudent pour la délégation de continuer leur route car la vie du membre juif de la délégation n'était pas en sécurité. La délégation décida alors que le membre juif partirait, mais par des chemins détournés. C'est avec une grande peine que ce Juif put gagner la ville et ce, grâce seulement au fait qu'il n'avait pas un type juif bien accentué. En regagnant la ville, le membre de la communauté juive aperçut les premiers cadavres de Juifs tués par les soldats petliouriens. La première victime des bandits fut un vieux Juif de 70 ans, qui se rendait à la synagogue avec le taleth (1). Selon les dépositions de témoins, on l'avait mis contre un arbre et on avait tiré sur lui. Le vieillard eut encore assez de forces pour se traîner, mais bientôt, il tomba en perdant son sang.

\*\*\*

Le 22 mars, commença le pogrome qui dura cinq jours. C'est durant les trois premiers jours que la population juive eut à déplorer le plus grand nombre de victimes. Le nombre total des victimes du pogrome dans la seule ville de Jitomir, sans compter les localités avoisinantes, se monte à 317 personnes; la majorité écrasante des tués étant des vieillards, des femmes et des enfants, mais très peu de jeunes gens.

Le 23 mars, c'est-à-dire au plus fort des pogromes, Petlioura visita la ville; il fut informé de tout ce qui se passait à Jitomir; il déclara qu'il avait donné des ordres en vue de mettre fin aux massacres. En réalité, rien n'a été fait pour lutter contre le pogrome jusqu'au 25 mars. Ce n'est qu'à cette date que la gendarmerie de campagne, c'est-à-dire les Galiciens ayant à leur tête Bogatski, commença à lutter contre les incursions dans les maisons. Et ces mesures suffirent pour arrêter le pogrome...

La facilité avec laquelle Bogatski, aidé par un détachement relativement petit, réussit à mettre fin au pogrome, montre que si des mesures adéquates avaient été prises il n'y aurait pas eu de pogrome du tout.

(1) Châle que les Juifs mettent pour la prière du matin.

## A Bakhmatch

### TÉLÉGRAMME URGENT

*Au chef du Directoire de la République Populaire Ukrainienne, Vinnitchenko. Copie au Secrétariat National juif, Kiev.*

De Romny 7.1.1919.

Le 2 janvier, en gare de Bakhmatch-Central, a eu lieu un fait devant lequel pâlisent toutes les horreurs du moyen âge ressuscitant dans notre mémoire les temps de l'Inquisition qu'on aurait pu croire depuis longtemps oubliés. Les échelons des soldats de passage et se trouvant en gare, aidés par la garnison locale, firent descendre tous les Juifs des trains qui passaient leur faisant subir des tortures cruelles. On voulait, d'abord, les fusiller, ensuite on décida d'en fusiller un sur cinq, et l'on commença à faire le choix des victimes ainsi marquées. On décida, enfin, de s'en tenir à la fustigation.

Tous les Juifs furent dévalisés, leurs effets furent confisqués ainsi que l'argent qu'ils possédaient sur eux. Ils furent tous fustigés et frappés avec des baguettes de fusil sur le corps nu. Cette exécution était commandée par l'ataman du régiment. Beaucoup furent battus jusqu'à perdre connaissance; certains disparurent, et leur sort est inconnu.

En portant ces événements à votre connaissance, nous exprimons notre véhémement protestation contre ces violences révoltantes sur la population juive qui ne doivent pas être tolérées dans une république libre et demandons une enquête minutieuse sur les faits et le châtiement des coupables (1).

Le Conseil de la Communauté juive de Romny.

## A Berditchev

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Berditchev du 22 janvier 1919.*

... « Ensuite le président donne lecture de la déclaration suivante de S. Kagan, juge de paix du premier arrondissement :

La ville de Berditchev, où je remplis les fonctions de juge de paix (élu), est devenue le théâtre d'un cruel cauchemar, sous la forme d'un pogrome anti-juif. La nation à laquelle j'appartiens a été couverte d'opprobre; les victimes innocentes de l'exécution sanglante crient l'horreur de la vie et me ravissent ma tranquillité...

Ce qu'il y a de meilleur en moi a été diminué et tué; la main avec laquelle j'ai signé des sentences au nom de la justice, tombe. Je ne me sens pas la force de rester au poste que j'occupe parce que je ne peux pas me concentrer tranquillement pour régler les rapports quotidiens entre citoyens au moment où le sang innocent coule sans que personne intervienne.

Je suis un enfant de la révolution russe, c'est elle qui m'a appelé au poste de juge; c'est en vertu d'une loi démocratique sur les élections des juges de paix que j'ai reçu ce poste. Quand un vent froid, humide et pénétrant de haine nationale commence à souffler, quand les meilleurs et fondamentaux principes de fraternité, au nom desquels je suis appelé à travailler, sont oubliés, le sol qui m'a nourri comme juge se dérobe sous mes pieds, et je dois quitter le poste que j'occupe.

(1) L'original en langue russe est conservé aux archives du Secrétariat National juif d'Ukraine.

Etant donné les considérations que j'ai exposées plus haut, je prie le Conseil municipal de me libérer des obligations de juge de paix de premier arrondissement et de transmettre les affaires à un candidat approprié.

### A Proskourov

*Rapport à la Mission de la Croix-Rouge danoise, à Moscou.*

La ville de Proskourov, gouvernement de Podolie, où une mission de la Croix-Rouge Danoise se trouvait du 16 décembre 1918 au 28 avril 1919, en vue du rattachement de prisonniers de guerre, fut, du 13 au 18 février, le théâtre d'un pogrome antijuif.

A cette époque, la ville se trouvait au pouvoir du Directoire de la République populaire ukrainienne. Dans la matinée du 15 février se produisit un soulèvement ouvert contre le Directoire et en faveur de la restauration de l'autorité des Soviets. Ce soulèvement, très faible et mal organisé, fut étouffé immédiatement et sans difficulté. Ce même jour, commencèrent des actes de violence et de pillage contre la population juive, sous prétexte de lutte contre les bolcheviks. Comme il a été établi plus tard, dès la nuit, soixante paysans des localités environnantes s'étaient approchés de la ville avec des voitures, sur l'invitation du Commandant de la ville, l'ancien adjudant de l'armée russe Kivertchouk, et, la veille, on avait commencé à creuser près de la station des fosses communes.

Le pogrome fut commis méthodiquement. Des détachements de Haidamaks, forts de 10 à 20 hommes, cernaient les maisons, y tuant ou blessant tous les Juifs, sans distinction de sexe et d'âge, n'épargnant ni petits enfants ni vieillards. Le massacre eut lieu dans les maisons, dans les rues, et à la station qui se trouve à un kilomètre de la ville où les voyageurs juifs furent traînés hors des wagons, les rues furent encombrées de cadavres et de blessés. On interdisait aux parents d'enterrer les victimes... On ne livrait pas les cadavres aux parents, il était interdit de porter secours aux blessés; plusieurs personnes portant le brassard de la Croix-Rouge ayant risqué d'aller recueillir les blessés dans les journées des 15 et 16 février furent fusillées. C'est ainsi que Kivertchouk fusilla, le 16 février, les étudiants Chomchtein et Koulisher.

\*\*\*

La journée du 15 février se passa en massacres ininterrompus. Vers le soir, la ville avait un aspect horrible. Des boutiques saccagées, des vitres brisées, des portes enfoncées, des rues arrosées de sang, des ustensiles de ménage cassés et brisés jonchant les trottoirs. Les récits des témoins oculaires sont poignants; on parle d'une petite main d'un enfant de deux mois portant six blessures, d'une battue organisée par les Haidamaks poursuivant des vieillards, ne pouvant se déplacer sans aide; de ventres de femmes enceintes ouverts; de meurtres d'enfants endormis; d'yeux crevés, de centaines de jeunes filles violées. Il est difficile d'établir le chiffre exact des tués et des blessés.

Après l'entrée des armées soviétiques, c'est-à-dire après le 7 avril, on se mit à dénombrer les victimes et l'on compta jusqu'à 1.500 personnes tuées et blessées. Les victimes qui étaient ce jour-là de passage à Proskourov ne sont pas comprises dans ce nombre. On sait que, près de la brasserie Clavet, qui se trouve près de la station de chemin de fer, plus de cent personnes furent enterrées dans une seule fosse commune. D'après les évaluations des habitants de cette ville, le nombre total des victimes se monte de 3 à 4.000.

Les listes qui émanent de l'hôpital juif et de certaines ambulances, avec de brèves descriptions, donnent une certaine idée de ces horreurs.

La note suivante du journal de l'hôpital des Zemtvo, est brève, mais expressive: « Toutes les blessures sont graves et exigent une intervention chirurgicale. »

Le pogrome prit fin dans la soirée du 18 février. La cessation du massacre fut précédée de pourparlers à la suite desquels l'ataman Semossenko, commandant de la brigade cosaque de l'armée de la République ukrainienne, portant le nom de l'ataman en chef Petlioura, consentit à accepter de la population juive de Proskourov 300.000 roubles « pour renforcer les moyens du détachement ». La collecte se faisait officiellement d'après une liste; l'argent fut recueilli par l'ataman Semossenko après avoir été compté par un adjudant, au siège du Conseil Municipal.

Toutefois, même après cette date, et jusqu'à la fin mars, des blessés continuaient à arriver dans les hôpitaux; la grande majorité d'entre eux avaient peur de demander des secours médicaux.

Je vous prie de porter tout ce qui précède à la connaissance de la Croix-Rouge danoise à Copenhague.

Signé : LE DÉLÉGUÉ DE LA CROIX-ROUGE DANOISE.

### A Smotritch

*République Populaire Ukrainienne. Le Juge administratif du district de Proskourov, adjoint à la Commission d'enquête sur les pogromes.*

Le 28 septembre 1919

A Monsieur le ministre des Affaires juives,

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu dans la localité de Smotritch pour y faire une enquête relative au pogrome qui a eu lieu les 7 et 8 juillet.

J'ai examiné les lieux et les personnes ayant souffert du pogrome, celles qui ont été torturées et blessées, j'ai vérifié, sur place, l'étendue des dégâts matériels, j'ai interrogé de nombreux témoins. J'ai pu ainsi établir que c'est la population juive qui a souffert de ce pogrome et que les dommages se sont élevés à plus de deux millions.

Un vieillard fut tué, de nombreuses personnes furent torturées et neuf d'entre elles conservent jusqu'ici les traces des coups de cravache et de crosse.

Beaucoup de femmes furent violées : les unes le furent successivement par une dizaine de cosaques ou plus encore; plusieurs d'entre elles furent contaminées.

Par suite du pogrome, certains habitants sont réduits à la plus extrême misère et à la famine; il est urgent de leur venir en aide.

N° 2621. 9 septembre 1919.

Signé : DONITCH.

Juge administratif.

Conforme à l'original : Le chef de section (signature).

### Le conseil municipal de Kiev et les pogromes

La séance du conseil municipal de Kiev du 17 janvier 1919 fut consacrée à deux questions d'actualité : les actes de banditisme à Kiev et les pogromes en Ukraine. Le compte rendu de cette séance n'a pas paru dans les journaux pour les raisons que l'on devine et ne fut publié que le 31 janvier suivant dans le journal *La Vie Juive* paraissant à Odessa.

Le conseiller municipal Alexandrov a fait un bon rapport, où il cita des détails effroyables sur les po-

gromes qui avaient eu lieu à Berditchev, à Jitomir et dans toute une série d'autres villes et villages d'Ukraine. Le rapporteur a communiqué au conseil municipal le contenu du memorandum soumis au Directoire par les représentants des partis socialistes juifs et ukrainiens. Ce memorandum déclare d'une manière explicite, que dans certaines localités les pogromes ont eu lieu, non seulement grâce à l'inactivité, mais aussi avec la participation ouverte des unités militaires ukrainiennes. Il résulte du rapport que durant les derniers jours, les pogromes dépassent considérablement, selon leur caractère et le nombre des victimes, les pogromes perpétrés du temps du tzarisme.

Le conseiller municipal Soukovik a proposé d'envoyer une délégation au Directoire pour lui déclarer que les pogromes ont lieu sous le couvert des ténèbres dont le Directoire s'est entouré en interdisant à la presse et à la société de dire la vérité sur ce qui se passe. La délégation du conseil municipal doit tâcher d'obtenir la création immédiate d'une commission d'enquête sur les pogromes avec la participation de représentants des organisations spéciales et des partis socialistes et l'autorisation, pour la presse, de parler ouvertement de ces événements.

Le conseiller municipal Zarobine a indiqué que des bruits alarmants se répandaient déjà à Kiev au sujet de la possibilité d'un pogrome dans la capitale ukrainienne. C'est pourquoi il faut que le conseil municipal pose au Directoire une question catégorique : « Qu'advient-il de la ville de Kiev? » Il faut organiser l'auto-protection pour que Kiev ne voie pas se renouveler les horreurs dont Berditchev et Jitomir ont été le théâtre.

Le conseiller municipal Gunzbourg a souligné que, tandis qu'il existait en Ukraine sur le papier une autonomie nationale personnelle, des milliers de cadavres mutilés de Juifs, gisent dans les rues des villes et villages de l'Ukraine.

Le conseil municipal a adopté ensuite, à l'unanimité, une résolution de protestation dans laquelle il exigeait une enquête immédiate, sévère et impartiale sur les événements tragiques et l'adjonction de représentants de la population en vue de découvrir les coupables immédiats et les instigateurs, pour les traduire devant les tribunaux et pour indemniser, sur les fonds de l'Etat les victimes pour les dommages qu'elles ont subis du fait des pogromes.

Fait caractéristique : tous les conseillers municipaux ukrainiens étaient absents pendant les délibérations sur ces deux questions.

## Le bilan du pogrome de Bar

(JUILLET 1919)

*Procès-verbal de la Commission pour l'enregistrement des Juifs ayant souffert des troubles qui ont marqué les changements de régime, nommée par la communauté juive de Bar, dans la séance du 16 août 1919.*

Conformément aux instructions de la communauté, la Commission, composée de D.-G. Seidman, I.-A. Milgram, K.-M. Sternberg, Ch.-P. Satz, O.-M. Mossenkis, a effectué l'enregistrement des déclarations, dont le nombre s'est élevé à 532 au 25 août 1919. Ce jour-là, à 16 heures, le montant total des pertes déclarées atteignait la somme de 13.608.013 roubles, 227 cas de pillage étaient accompagnés de menaces, 179 de coups, 22 de blessures et 7 de viol. On enregistra 35 meurtres.

Le délégué du Comité Central de secours aux victimes des pogromes ayant déclaré que les résultats de

l'enregistrement devaient être transmis au comité municipal, la Commission décida de faire ainsi, après avoir, toutefois, envoyé à la communauté juive toutes les déclarations reçues par la Commission, ainsi que cinq listes d'enregistrement, le tout accompagné d'une copie du présent procès-verbal.

La Commission. (*Signatures.*)

Bar, le 25 août 1919.

Remarque : Jusqu'au 27 août, il y eut encore cinq déclarations pour une somme de 151.820 roubles. Le montant total des sommes déclarées s'élève donc à 13.759.833 roubles, les cas de menaces proférées à 279, des sévices graves à 181, des viols à 9, des meurtres à 35 et des cas de blessures à 23.

La Commission. (*Signatures.*)

Conforme à l'original :

Le chef de section (*Signatures.*)

## Exécution de 30 membres de la garde juive de Kiev

(31 AOUT 1919)

*Récit d'un « rescapé »*

Nous étions encore rassemblés, quand les premiers obus éclatèrent sur la ville de Kiev. Les autorités soviétiques, en partant et malgré leur situation critique, nous avaient cependant donné l'ordre de dissoudre la garde, cela sous peine de mort. Il n'y avait rien à faire et nous nous séparâmes, non sans avoir convenu de nous réunir le lendemain en un lieu fixé.

Le lendemain, de bonne heure, aussitôt après la seconde canonnade, nous nous hâtâmes, mon frère et moi, de nous rendre à notre point de ralliement, l'Hôtel Français, dans la rue Jilianski. De tous côtés arrivaient ceux qui désiraient se faire inscrire dans la garde. C'étaient surtout des jeunes gens, étudiants et collégiens. Ceux qui les inscrivait s'efforçaient de toute façon d'écarter les candidats qui avaient eu des relations quelconques avec les autorités soviétiques, cela afin de ne pas compromettre la réputation de la garde. Nous étions tous pleins d'entrain et nous attendions avec impatience le moment de recevoir de l'Hôtel de Ville un papier légalisant notre situation.

Nous étions occupés à notre travail quand, soudain, entra dans notre chambre un individu armé, mais en civil (il portait une veste de cuir). Il demanda : « Qu'est-ce que c'est que cette réunion? » Notre chef lui donna les explications demandées. Il nous compta, puis partit aussitôt. Nous reprîmes notre travail. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que, par le long corridor de l'hôtel, accourut à la file indienne une bande de gens armés. Ils s'arrêtèrent devant notre chambre et dirigèrent leurs fusils dans notre direction. Nous nous trouvions pris de tous côtés. Puis un autre groupe de gens armés entra dans notre chambre; il était dirigé par celui qui nous avait fait la première visite. On l'appela Leyka. Quelqu'un cria : « Haut les mains! » Nous obéîmes et on nous fouilla. Puis on nous compta à nouveau et l'on nous ordonna de nous ranger deux par deux.

Après ces formalités, nous sortîmes dans la rue. Nous étions tous persuadés qu'on nous avait simplement désarmés et dissous. Mais, à notre horreur, nous nous vîmes entourés de toutes parts d'une bande de gens armés. Inquiets, nous nous demandions : « Que va-t-on faire de nous? » Notre cœur battait avec angoisse. Nous nous mîmes à presser de questions ceux

qui nous entouraient : « Où nous menez-vous, braves gens ? Nous sommes la garde municipale. » La réponse était laconique : « A l'état-major ».

Le détachement qui nous entourait se composait de trente-cinq hommes, dirigés par Levka caracolant sur le cheval. Nous venions de nous mettre en marche quand il s'avança brusquement au milieu de nous en criant comme un fou : « Vous avez voulu établir la commune, sales Youpins ! » Puis il frappa de sa cravache plusieurs d'entre nous. C'est ainsi que débuta notre voyage.

\* \*

Mais tout cela n'était que bagatelles. L'affaire se gâta tout à fait quand nous approchâmes du camp des troupes de Petlioura. De plus en plus nombreux, nous rencontrâmes des soldats galiciens isolés. Chacun d'entre eux croyait de son devoir de nous gratifier d'un coup de cravache, d'un coup de crosse ou simplement d'un coup de poing.

Nous n'avions qu'une seule pensée : nous sauver à tout prix, nous esquiver, nous enfuir. Mais il était déjà trop tard. Nous nous trouvions au centre du camp, entourés de toutes parts par les soldats...

Nous étions arrivés dans une partie étroite de l'interminable rue Vassilkovski. Des deux côtés se trouvaient des voitures militaires et des soldats. Nous étions serrés à tel point que les soldats n'avaient pas même un pas à faire pour nous atteindre. Ils pénétraient dans notre groupe apeuré, et tels des loups enragés, nous arrachaient nos vêtements. Au milieu de la rue, ils nous jetaient par terre et, en nous rouant de coups, ils nous enlevaient nos chaussures.

L'air résonnait de nos cris déchirants et du sifflement des cravaches... Nous cherchions à nous enfuir sans attirer l'attention... Tous, d'ailleurs, étaient mêlés : et nos camarades et notre escorte et les soldats qui nous dépouillaient et nous battaient... A la faveur du désordre général, il eût été possible de nous enfuir en risquant la vie d'une bonne moitié d'entre nous. Mais nous n'en avions pas le courage. Chacun de nous s'efforçait de courir, de se débattre au milieu du tumulte, pour éviter la grêle de coups qui pleuvait de toutes parts. Dans le chaos général, un seul d'entre nous se risqua à fuir : c'était mon frère, qui put disparaître sans laisser de traces. Et même moi, qui n'avais cessé de me maintenir à ses côtés, je ne m'aperçus pas de sa fuite, bien qu'il eût tenté de m'entraîner avec lui.

Enfin, nous sortîmes de cette rue maudite. La plupart des nôtres étaient couverts de sang et n'avaient plus que leurs vêtements de dessous...

On nous fit arrêter dans une ruelle où se trouvait l'état-major. Au premier moment, notre escorte ne sut que faire de nous. Mais son hésitation dura peu. Levka fit faire quelques pas à son cheval dans la ruelle, puis bientôt revint vers nous et cria : « Menez-les dans les champs ! »

Notre sort était décidé. On allait nous fusiller. Cependant, bien que notre sort fût évident pour quiconque, beaucoup d'entre nous ne pouvaient s'imaginer une aussi fatale issue. Chacun s'efforçait de croire encore que l'affaire s'arrangerait. Nous marchions comme des automates, sans savoir où nous étions, ni ce qu'on allait faire de nous.

\* \*

En silence, craignant de prononcer un seul mot, meurtris et ensanglantés, nous arrivâmes enfin à l'école dite la « Goutte de lait » de sinistre mémoire. Une brigade de l'armée de Petlioura y était cantonnée.

On nous fit entrer dans une cour allongée, bordée de baraques. Notre cœur se serra. Une même idée nous traversa l'esprit à tous : c'est qu'on allait se débarrasser de nous dans ces baraques. « C'est ici qu'on va nous achever », nous murmurions-nous l'un à l'autre, à la vue de ces hangars d'où s'échappait comme une odeur acide de pourriture et de sang humain. Deux officiers se trouvaient dans la cour : un Polonais et un Ukrainien.

On nous mit de nouveau sur deux rangées. L'officier polonais, le visage contracté de fureur, répétant un seul mot : « Youpin ! », se mit à nous frapper de sa cravache, visant à la figure. Nous voulûmes le supplier de nous relâcher : « Vérifiez nos papiers, vous verrez que nous ne sommes pas communistes ! » En réponse à nos prières, il redoublait ses coups. Sur cet homme, dont dépendait en fait notre vie, se dirigeaient tous nos regards suppliants, où l'on lisait toute la souffrance humaine. Mais ce fut en vain. Il était impitoyable... Son bras, comme un balancier, abattait sans arrêt sa cravache sur nous. Finalement, il ne put supporter davantage nos gémissements, nos cris et nos pleurs; il cria : « Silence ! » Comme par magie, nous nous tîmes tous, avalant les larmes qui nous étouffaient. Cependant, les brigades continuaient. A tout moment, des soldats arrivaient et arrachaient les vêtements et les chaussures de ceux qui n'avaient pas été dépouillés en chemin.

Alors, le Polonais s'approcha de l'autre officier et ils commencèrent à converser à voix basse. Il semblait que ce court dialogue allait décider de notre sort.

C'est alors que s'approcha de nous un autre officier, Galicien celui-là. Il me fit une meilleure impression que l'autre, ne fût-ce que parce qu'il n'avait frappé personne. Le Polonais le pressait continuellement, comme s'il voulait achever au plus vite sa sauvage besogne. D'abord, le Galicien proposa de vérifier nos papiers, mais, témoin du désir ardent de son collègue, il lui céda à nouveau le premier rôle et continua à n'être qu'un spectateur « sympathique ».

De nouveau, on nous mit sur deux rangs. Chacun de nous s'efforçait de toute façon à se trouver au second rang, pour être mieux défendu des coups de cravache qui ne cessaient de pleuvoir.

Encore quelques minutes et le dernier acte allait se jouer.

\* \*

C'est alors que, pour la première fois, l'un de nous prononça d'une voix timide et hésitante : « Mais je suis orthodoxe ». Deux ou trois voix se joignirent à la sienne. Les autres semblaient hésiter. Non pas qu'ils fussent arrêtés par leur fierté nationale : en un pareil moment, ce sentiment ne jouait qu'un très petit rôle. Après ce qui s'était passé, aucun de nous ne pouvait songer à nier sa nationalité. Mais la soif de vivre était si forte qu'après un silence d'une minute, des voix de plus en plus nombreuses se joignirent aux premières. Mais le « maître de nos destinées » s'approcha du groupe des « orthodoxes » et en refoula quelques-uns vers le groupe des « Juifs ». Cependant treize jeunes gens, qui, apparemment, avaient produit l'impression d'être vraiment orthodoxes, restèrent à part. Je vécus alors les minutes les plus torturantes de mon existence... J'hésitais... Je ne savais à quel groupe me joindre, ce choix me semblait profondément symbolique. Dans le groupe destiné à l'abattoir, je voyais de nombreux amis personnels, avec lesquels j'avais travaillé. J'hésitais longtemps... Mais la passion de la vie prit le dessus. Pour ainsi dire inconsciemment (le phénomène m'est resté inexplicable jusqu'à présent), je me trouvais dans le groupe des « orthodoxes ».

Les autres avaient déjà été entourés par les soldats. Quant à nous, on nous fit entrer dans une salle de l'école où était l'état-major.

Pendant que nous nous trouvions tous les treize, dans le bureau de l'état-major, je courus à la fenêtre pour apercevoir encore une fois mes camarades restés dans la cour, mais ils n'y étaient plus... On les avait emmenés dans les champs...

Cependant, notre « heureux » groupe ne jouissait pas de son bonheur. Nous nous disions l'un à l'autre : « On nous tuera quand même, si ce n'est tout de suite, ce sera dans une heure. » Beaucoup se trouvaient dans un état anormal de crise et lorsque les plus calmes voulaient causer avec eux, ils leur répondaient à voix basse : « Laissez-moi, je deviens fou ! »

Un quart d'heure après, nous entendîmes, du côté des champs, deux fortes salves de coups de fusil... Nous comprîmes quel avait été le sort de nos compagnons...

Après le long tourment des interrogatoires, on nous relâcha. Par les rues où, à chaque pas, des patrouilles nous arrêtaient, nous nous hâtâmes de rentrer chez nous...

Je me retournai et, en pensée, je dirigeai mes regards vers le lieu où étaient restés les camarades que nous avions abandonnés...

Derrière la forêt sombre, le feu rouge du soleil descendait...

(Signé) : M. TORMOU.

### Le maire de Kamenetz accuse le gouvernement de Petlioura

Mairie de Kamenetz-Podolsk

Le 15 juin 1919

N° 2769.

Au Commissaire du Gouvernement de Podolie.

Voilà bientôt deux semaines que les autorités de la République populaire ukrainienne ont réintégré la ville de Kamenetz. Pendant ce laps de temps, on pouvait, naturellement, organiser complètement l'administration de la ville. Or, les actes de banditisme, non seulement n'ont pas diminué dans la ville, mais, au contraire, ont eu une tendance à s'aggraver. Tous les jours, des bandes organisées extorquent aux Juifs des rançons, emportent leurs biens, et les fusillent. Si de

tels actes pouvaient être justifiés pendant les premiers jours de la constitution de l'appareil gouvernemental, on ne peut pas en dire autant maintenant. Hier, le 14 juin, 16 Juifs ont été fusillés sur différents points de la ville. Or, dans plusieurs de ces cas, on pouvait, sans nul doute, prévenir ces exécutions sommaires. Je me suis adressé pour demander leurs conseils et leur aide, à tous les représentants du pouvoir, mais il n'en est résulté aucune conséquence réelle.

La ville est le théâtre d'actes de banditisme si cruels que personne n'aurait osé les perpétrer avant dans les coins les plus reculés des forêts. Je considère pour moi comme une honte d'être le maire de Kamenetz, où se produisent des événements dignes de l'Asie sauvage et où, en plein jour, des citoyens sont fusillés comme du gibier dans cette même ville où siège le pouvoir suprême de la République.

Je joins à la présente un relevé des personnes fusillées.

Le Maire : (Signature.)

### Le Pogrome militaire de Felchtine

Vinnitza, au Ministère de l'Intérieur,

Copie au Ministère de la Guerre.

Selon les renseignements fournis par le chef de la milice du bourg de Felchtine, district de Proskourov, les cosaques de Zaporjé portant le nom de l'ataman Petlioura, au nombre de 700 environ, et pourvus de 23 mitrailleuses, d'artillerie et de cavalerie, ont cerné le bourg de Felchtine. La population a commencé à fuir. Les cosaques de Zaporjé ont arrêté la garde de défense jusqu'à minuit, après quoi, ils l'ont renvoyée. A 5 heures du matin, le 18 février, commença le massacre des Juifs qui dura jusqu'à 11 heures du matin, ensuite les cosaques retournèrent à Proskourov après avoir donné l'ordre aux paysans de piller complètement le bourg. Après leur départ, le chef de la milice, aidé par les miliciens, empêcha le pogrome de continuer. Il y a environ 520 Juifs tués, et environ 150 blessés. Sur une question posée à 6 heures du matin, Proskourov répondit que les cosaques n'étaient pas encore revenus. Felchtine se trouve à 25 verstes environ de Proskourov (environ 26 kilomètres).

Pour le Commissaire du Gouvernement :

Le 20 février 1919. (Signé) : MORZOWSKI.

## LE LIVRE D'OR DE LA LIGUE

A l'occasion du Congrès de Paris, le Comité Central a remis, en hommage à son président d'honneur, M. Ferdinand Buisson, *Le Livre d'or de la Ligue*.

Cet ouvrage comprend quatre parties, ainsi subdivisées :

- I. — Ferdinand Buisson : *L'Homme et l'Œuvre* ;  
Victor BASCH : *Les Trois Présidents* ;  
SÉVERINE : *Un demi-siècle après...*  
Léon BRUNSCHWIG : *Ferdinand Buisson, philosophie* ;  
Emile GLAY : *L'œuvre pédagogique de Ferdinand Buisson*.
- II. — Notre charte :  
A. AULARD : *L'Évolution de la « Déclaration des Droits de l'Homme »* ;  
Ch. SEIGNOBOS : *La « Déclaration des Droits de l'Homme » de 1830 à 1848* ;
- III. — La vie de la Ligue :  
Georges BOURDON : *La Fondation de la Ligue* ;  
C. BOUÛLÉ : *Les Meetings de la Ligue* ;  
D. FAUCHER : *La Ligue en province* ;

H. GUERNUT : *Quelques petites interventions* ;  
M. LEROY : *La signification de l'activité juridique de la Ligue*.

#### IV. — La Ligue devant les grands problèmes :

- A.-Ferdinand HÉROLD : *La Ligue et les Peuples opprimés* ;  
F. CHALLAYE : *La Ligue et la Politique coloniale* ;  
E. KAHN : *La Ligue et la Paix* ;  
GAMARD : *La Ligue devant le problème de l'école* ;  
D<sup>r</sup> SICARD DE PLAULOZES : *L'Hygiène sociale et les Droits de l'Homme* ;  
Roger PICARD : *La Ligue devant la politique sociale*.

Encartée, une superbe photogravure hors-texte, signée Fougerat, reproduit les traits de M. Ferdinand Buisson.

Le Livre d'or a été tiré en deux éditions :

- 1<sup>o</sup> Une édition de luxe sur beau papier glacé, prix : 6 francs l'exemplaire (7 fr. 25 par la poste) ;
- 2<sup>o</sup> Une édition de grand luxe sur papier pur fil Lafuma, prix : 12 fr. l'exemplaire numéroté (13 fr. 25 par la poste).

Adresser les commandes au siège de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris-VII<sup>e</sup>. (Chèques postaux : CC-218-25, Paris.)

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### Pour Sacco et Vanzetti

Nos lecteurs ont appris par les journaux que la Ligue des Droits de l'Homme, tentant un suprême effort en faveur de Sacco et de Vanzetti, a adressé, le 6 août 1926, à M. Fuller, gouverneur de l'Etat du Massachusetts, le télégramme suivant :

Avant que s'accomplisse l'irréparable, nous vous supplions, au nom de la conscience humaine, de réfléchir encore et de mesurer la responsabilité que vous assumez en envoyant à la mort deux hommes que nous savons, que nous jurons être innocents. Au nom des cent quarante mille membres de la Ligue des Droits de l'Homme, organisation de la conscience française : Victor BASCH, Professeur à la Sorbonne, Président de la Ligue.

Après l'exécution de Sacco et de Vanzetti, la Ligue a protesté à nouveau en ces termes, le 24 août 1927 :

La Ligue des Droits de l'Homme, plus convaincue que jamais de l'innocence de Sacco et de Vanzetti, proteste avec une douloureuse indignation contre le crime judiciaire de Boston. Elle s'engage à participer à tous les efforts pour réhabiliter la mémoire des deux martyrs et demande au Gouvernement français de renoncer à la Fête nationale du 19 septembre.

### Collaborez à nos campagnes

Nos collègues ont pu lire dans notre précédent numéro l'étude que notre secrétaire général, M. Henri GUERNUT, a consacré à *L'affaire Sacco et Vanzetti*, en s'inspirant des études faites en Amérique, et, en particulier, de l'ouvrage du docteur Franckfurter, professeur à la Harvard University de Cambridge.

Cette étude vient d'être éditée par nos soins en une brochure de 80 pages ; elle est en vente dans nos bureaux au prix de 2 francs l'exemplaire (2 fr. 30 par la poste).

Nous prions nos collègues journalistes de l'annoncer et de la commenter dans les journaux où ils écrivent. Nous demandons à nos Sections de nous indiquer les journalistes de leur région qui accepteraient de la faire connaître dans leurs articles. Aux uns et aux autres, nous nous ferions un plaisir d'adresser un service de presse, non seulement pour cette brochure, mais aussi pour toutes les brochures que la Ligue publiera à l'avenir.

Sacco et Vanzetti, innocents, ont été exécutés au mépris de toute justice. Il faut qu'ils obtiennent devant l'opinion encore hésitante la réhabilitation morale qui leur est due. Nous demandons à nos amis de collaborer à cette œuvre de réparation, en faisant connaître autour d'eux la brochure d'Henri Guernut.

Qu'ils veuillent bien collaborer de même à notre protestation contre les pogromes d'Ukraine en signalant les atrocités dont ils ont pu lire ci-dessus les détails.

EN SOUSCRIPTION :

## HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SÉE

4 francs au lieu de 8 francs

A nos bureaux : 10, r. de l'Université, Paris (VII<sup>e</sup>)

### La fête de l' "American Legion"

La Ligue des Droits de l'Homme, dans une étude publiée par son secrétaire général, a irréfutablement démontré l'innocence de Sacco et Vanzetti. Leur supplice n'a pas été seulement un défi à l'humaine pitié, mais à la justice. Et le raffinement de cruauté par lequel les deux martyrs ont été, pendant sept ans, suspendus entre la vie et la mort, et, après s'être crus légitimement sauvés, ont subi la peine suprême, a suscité dans le monde entier un long cri d'horreur.

La Ligue affirme à nouveau qu'elle s'attachera à réhabiliter la mémoire des deux victimes et que, de concert avec des juristes américains, elle dévoilera les monstruosités du Code pénal et de la procédure criminelle des Etats-Unis.

Elle invite ses adhérents et ses amis à ne pas participer aux fêtes organisées en l'honneur de l'American Legion.

Elle ne rend pas responsable le peuple américain de l'orgueilleuse cruauté de quelques hommes et de l'imperfection de son organisation judiciaire. Elle n'a pas perdu le souvenir de ce que la France doit au président Wilson, prophète de la Société des Nations, et que son propre pays, après l'avoir suivi avec enthousiasme, a ingratement abandonné.

Mais elle estime que participer aux fêtes du 19 septembre serait insulter à la mémoire de deux innocents dont le seul crime fut leur attachement à leurs convictions philosophiques.

Elle s'associe enfin de tout cœur à la souscription organisée en faveur des familles Sacco et Vanzetti, et à la campagne entreprise contre la peine de mort, campagne que, d'ailleurs, elle mène énergiquement depuis sa fondation (6 septembre 1927).

### L'affaire Sacco-Vanzetti

Nos lecteurs voudront bien rectifier les coquilles suivantes dans l'article de M. Henri Guernut, paru dans notre dernier numéro : « autre » au lieu d'« auteur », 2<sup>e</sup> colonne, ligne 30, p. 391 ; « anciens » insonmis, anciens grévistes », 1<sup>re</sup> colonne, ligne 18, p. 408 ; cette première raison », 2<sup>e</sup> colonne, ligne 6, p. 404 ; « iniquité » au lieu d'« enquête », 2<sup>e</sup> colonne, ligne 33, p. 406.

On voudra bien rectifier aussi, dans la brochure tirée à part, p. 61, la phrase suivante : « Dans la mission de protéger la collectivité contre les attaques des moral-rats, il advint parfois qu'on se préoccupa plus de l'efficacité du piège que de sa construction. » A la suite d'un accident survenu au cours du tirage, le mot « advint » a été remplacé par le mot « admet ». Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

LISEZ :

## L'ÉNIGME DE LA CHINE ACTUELLE

Par Félicien CHALLAYE

Prix : 2 francs

En vente dans nos bureaux.

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS